

Au Conseil communal
de et à
7180 SENEFFE

Votre interlocuteur : Raphaël Durant
Tél : 071/20.28.81 - Fax : 071/33.42.36
E-Mail : raphael.durant@igretec.com
Vos références :

Nos références à rappeler : KC/RD/SL/1132 - 31-24660



Charleroi, le 29 octobre 2018

Mesdames, Messieurs,

Nous vous prions de bien vouloir vous faire représenter à l'**Assemblée générale ordinaire** de notre intercommunale, le **jeudi 29 novembre 2018 à 16h30**, en nos locaux boulevard Mayence, 1/1 - 6000 Charleroi, salle « Le Cube » (7^{ème} étage).

Ordre du jour :

1. Affiliations/Administrateurs ;
2. Deuxième évaluation annuelle du Plan stratégique 2017 – 2019.

Nous attirons votre attention sur les articles du Code de la démocratie locale et de la décentralisation suivants, à savoir :

- L1523-12 §1^{er}, à défaut de délibération, chaque délégué dispose d'un droit de vote libre correspondant au cinquième des parts attribuées à l'associé qu'il représente, et ce pour chacun des points de l'ordre du jour ;
- L1523-13 §1^{er} (alinéas 4 et 5), la séance de l'Assemblée générale est ouverte à toutes les personnes domiciliées sur le territoire d'une des communes associées.

././.

Nous vous rappelons que vous avez accès, via l'Extranet Communal, à diverses informations selon le ou les secteurs auxquels vous appartenez.

Nous comptons beaucoup sur votre présence et vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments tout dévoués.

Pour le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Renaud Moens', with a horizontal line underneath it.

Renaud Moens
Directeur Général

Annexes : 5 délégations, 1 modèle de délibération, 1 commentaire des points de l'ordre du jour et la 2^{ème} évaluation du Plan stratégique 2017 - 2019.

→ **Les délégués sont priés de se présenter ½ heure avant l'Assemblée générale afin de signer la liste de présences.**

Note annexée à la convocation à l'Assemblée générale du 29 novembre 2018

Point 1 Affiliations/Administrateurs

1.1. Affiliations

En sa séance du 23 octobre 2018, le Conseil d'administration a approuvé, à l'unanimité, l'affiliation en Secteur 1, de l'ASBL Les Lacs de l'Eau d'Heure.

Ce point est donné pour information et ne nécessite pas de délibération, le Conseil d'Administration étant compétent en vertu de l'article 4 des statuts d'IGRETEC.

1.2. Administrateurs

En sa séance du 23 octobre 2018, le Conseil d'administration a approuvé le remplacement de :

- de Monsieur Noël VAN KERKHOVEN par M. Marc VANDENBOSCH au Bureau Exécutif.

Proposition de décision :

Il est proposé au Conseil Communal/Provincial, Conseil de l'Aide Sociale, Conseil de Police, Conseil d'administration d'approuver le remplacement de Monsieur Noël VAN KERKHOVEN par Monsieur Marc VANDENBOSCH au Bureau Exécutif.

Point 2 Deuxième évaluation annuelle du Plan stratégique 2017 – 2019

Conformément à l'article L1523-13 §4 du CDLD, le Conseil d'administration doit soumettre à l'Assemblée générale du second semestre, la deuxième évaluation annuelle du Plan stratégique 2017-2019.

Le projet est joint à la présente note.

Proposition de décision :

Il est proposé au Conseil Communal/Provincial, Conseil de l'Aide Sociale, Conseil de Police, Conseil d'administration d'approuver la deuxième évaluation annuelle du Plan stratégique 2017-2019.



**PLAN
STRATEGIQUE
2017-2019**

2ème

EVALUATION



IGRETEC

Table des matières

- 5 Préambule
- 7 Les Thématiques :
1. Eau, Techniques du bâtiment et Maîtrise d'ouvrage
2. Energie
3. Développement territorial
4. Création et gestion d'Infrastructures d'accueil
5. Développement Economique
6. Relations In House
- 35 Les indicateurs d'évaluation
2^{ème} Evaluation du Plan Stratégique 2017 – 2019
- 47 Les comptes de résultats prévisionnels
Les budgets d'investissements
- 55 Annexe
Modalités des droits de consultation et de visite des conseillers communaux des communes associées



IGRETEC



En vertu de l'article 1523-13 § 4 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation introduit par le décret du 19 juillet 2006, IGRETEC a procédé à la deuxième évaluation de son Plan Stratégique pour les années 2017 à 2019 en vue de la soumettre à sa seconde Assemblée Générale de l'année 2018.

Sur base de l'examen des différents tableaux présentés ci-après, au 1^{er} octobre 2018, de manière générale, 85,19 % des 135 actions, projets et dossiers développés dans le Plan Stratégique 2017 – 2019 (ou ajoutés à celui-ci) sont entamés ou finalisés. 7,4 % des actions ont été abandonnés ou reportés principalement pour des changements de programmation. Le taux de réalisation des actions, quant à lui, se situe dans la norme par rapport à la réalisation des objectifs à 3 ans.

Pour bien mesurer le travail réalisé, il est important de tenir compte du fait que toutes les actions, projets et dossiers développés dans le Plan Stratégique ne sont pas comparables en termes d'importance, c'est-à-dire de ressources à mettre en œuvre pour leur réalisation, et de planification.

Bien entendu, notre environnement est en perpétuelle évolution. C'est pourquoi cette deuxième évaluation intègre de nouvelles actions par rapport au Plan Stratégique initial.

Le lecteur pourra constater, au travers des pages qui suivent, le bon déroulement du Plan Stratégique au cours de cette année 2018. Epinglons notamment :

- la mise en place de la gestion publique de l'assainissement autonome qui est effective depuis le 1^{er} janvier 2018.
- Le doublement du nombre de nos associés en 8 ans pour atteindre 148

associés représentant un territoire totalisant 1.691.000 habitants ;

- Le projet de développement durable Zelda ;
- l'inauguration de l'Ecopole ;
- l'obtention des premiers permis pour les chantiers de Charleroi District Créatif et du Left Side Business Park (Rives de Charleroi) ;
- la création de la SORESIC pour la gestion de la reconversion du site Caterpillar ;

Ci-après, nous présentons, par thématique, les éléments marquants de l'année écoulée.

Enfin, il faut également souligner les deux faits marquants ci-après :

- la sixième recertification ISO 9001 attendue en novembre et nos 20 ans d'engagement dans la démarche Qualité ;
- le changement lié à la mise en œuvre de la nouvelle législation wallonne relative à la Gouvernance des intercommunales qui s'est traduite notamment par une diminution du nombre de membres aux niveaux de nos différentes instances, la transformation du Comité de Gestion en Bureau Exécutif ou encore l'instauration d'un Comité d'Audit.



IGRETEC

Les thématiques

1. Eau, Techniques du bâtiment et Maîtrise d'ouvrage

1.1. Pôle de la gestion de l'eau et des espaces publics

1.1.1 Assainissement des eaux usées

Suite à la négociation avec la Société Publique de Gestion des Eaux (SPGE), suivant nos propositions d'investissements, le Gouvernement wallon a approuvé, en septembre 2017, le Programme de travaux

d'assainissement de la SPGE pour la période allant de 2017 à 2021.

L'objectif de ce vaste plan est d'améliorer la qualité de nos cours d'eau, de nos captages, de protéger nos eaux de baignades et d'optimiser l'utilisation de nos ouvrages existants.

A cet égard, nous avons fait des propositions à la SPGE, laquelle a fait des choix en fonction des priorités susdites et de ses contraintes budgétaires.

14 dossiers ont été retenus dans ce programme, à savoir :

Localisation	Description	Statut	HTVA
THUILLIES	Construction de la station d'épuration de Thuillies	En travaux	2.175.938 €
WANFERCEE-BAULET	Collecteur de Velaine	En travaux	1.110.359 €
LOBBES (4 d'GIN'S-Avigroup)	Mise à niveau de la station de 4d'Gins - Avigroup	Avant-projet approuvé	1.606.150 €
LOBBES (Chemin d'Hourpes)	Reconstruction de la station de Lobbes (Chemin d'Hourpes)	En travaux	1.354.359 €
ROSELIES	Station de pompage (SP) du ruisseau du Pré à la Hutte (rue Appaumée)	En travaux	166.863 €
VIESVILLE CANAL	Collecteur du ruisseau de Buzet	Avant-projet approuvé	7.160.962 €
LIGNE SAINT-AMAND	Construction de la station d'épuration de Ligne Saint-Amand	Projet approuvé	3.532.640 €
BAILEUX	Extension de la capacité de la station de Baileux à 10.000 EH et mise à niveau	Programmé	4.400.000 €
WANGENIES	STEP de Wangenies	Programmé	2.700.000 €
WANGENIES	Collecteur de Wangenies	Programmé	720.000 €
WANGENIES	SP + collecteur Heppignies II	Programmé	450.000 €
WANGENIES	SP + collecteur Martinrou I	Programmé	210.000 €
WANGENIES	SP + collecteur Martinrou II	Programmé	250.000 €
CHATELET (Roselies)	Rénovation d'un tronçon du Collecteur de Soleilmont	Programmé	2.100.000 €
TOTAL			27.937.271 €

C'est une programmation en termes de travaux, ce qui veut dire qu'il faudra que nous respections un échéancier précis en parfaite adéquation avec la budgétisation annuelle de la SPGE.

La planification de ces dossiers permet de les terminer impérativement pour 2021.

1.1.2 Distribution d'eau

La Société Wallonne des Eaux (SWDE) nous a confié, depuis 2017, 19 études sur base de la convention de collaboration horizontale SWDE-IGRETEC du 30 janvier 2015.

Ces études concernent le renouvellement des réseaux de distribution d'eau en partie dans le cadre de dossiers d'égouttage et d'amélioration

de voirie.

Elles représentent un montant total de travaux estimé à 7.429.070,98 € HTVA.

Une planification a été remise à la SWDE.

Les dernières études de cette programmation seront remises au mois de mars 2019.

1.1.3 Egouttage prioritaire et Plans d'investissements communaux (P.I.C.)

Dans le cadre du PIC 2017-2018, les 21 communes qui composent la zone dévolue à notre Organisme d'Assainissement Agréé (OAA) nous ont confié 42 études d'amélioration de voirie et d'égouttage pour un montant total de travaux estimé à environ 16.000.000 € HTVA.

La part de la SPGE en égouttage représente un montant total de travaux estimé à 6.600.000 € HTVA tandis que la part du Service public de Wallonie (SPW) en voirie représente un montant total de travaux estimé à 10.000.000 € HTVA.

Les dossiers ont tous été finalisés et sont en cours de réalisation au niveau du SPW.

Les marchés correspondant à ces études devront être lancés, avec approbation des rapports d'analyse des offres aux différents Collèges Communaux, au plus tard pour fin 2018.

1.1.4 Espaces publics

La collaboration entre le service voirie et les architectes d'IGRETEC a permis à une série de dossiers relatifs aux espaces publics de différentes communes de finaliser, tant en phase projet qu'en phase chantier, des dossiers associant technique et esthétique et ce, de manière concrète sur chantier.

A titre d'exemples :

- rue Bolle à Farciennes : le chantier commence ;
- rue Al Croix à Aiseau : le chantier commence ;
- la Place d'Auvelais, bel exemple de complémentarité, sera terminée dans quelques mois ;
- la Place Bougard à Courcelles : le chantier est en cours ;

- aménagement du site Boch à La Louvière : le projet est déposé.

1.1.5 Cadastre des réseaux et topographie

Comme annoncé dans notre Plan Stratégique 2017-2019, la SPGE a marqué accord, le 11 juillet dernier, sur notre demande d'internaliser les missions de cadastre de l'égouttage communal.

L'études doit permettre d'atteindre un taux de 43 % de réseau cadastré et 20 % de réseau inspecté au terme des 5 ans.

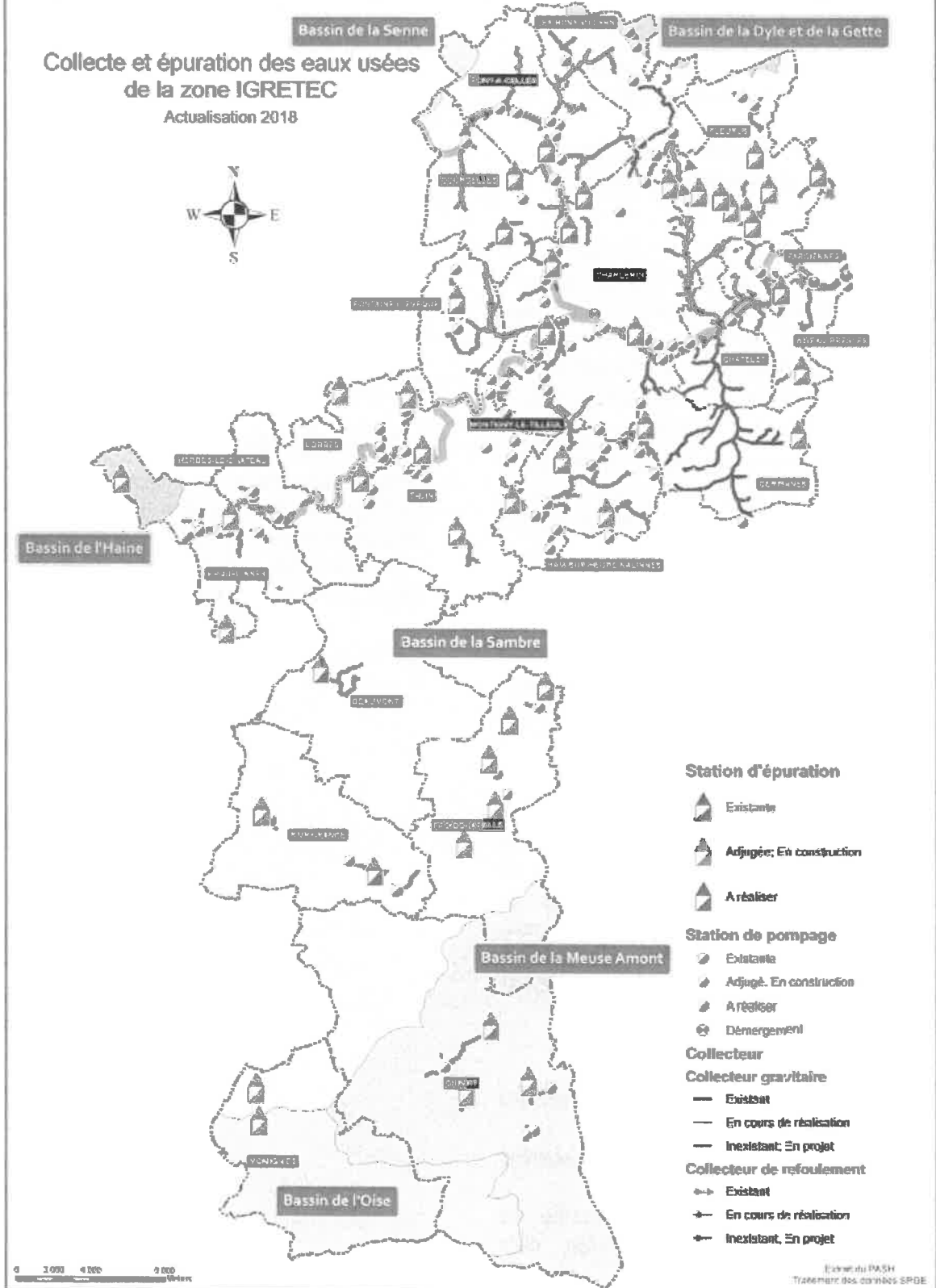
Cet objectif a été respecté : 120 km ont été parcourus en 8 mois (3.025 chambres de visite relevées) par rapport à un objectif d'inspection du réseau de 170 km par an.

1.1.6 Hydrologie

Depuis l'acquisition d'un logiciel de calcul hydrologique et la formation de nos collègues, nous avons entamé les études hydrologiques des parcs d'activités économiques Surchiste et Grand Ban - Sainte-Pauline.

1.2. Exploitation

Exploitation des ouvrages d'épuration et de démergement



Localisation des ouvrages d'assainissement dans la zone d'action d'IGRETEC

A l'heure actuelle, nous exploitons 42 stations d'épuration dont la taille varie de 100 à 200.000 équivalents-habitants (EH), 134 stations de pompage ainsi qu'un réseau de 375,8 km de collecteurs et plus de 850 déversoirs d'orage.

La capacité totale de nos ouvrages est de 605.500 EH.

En 2017, le volume total des eaux usées traitées dans nos ouvrages dépassait les 46 millions de m³ (46.036.268 m³).

En juin 2018, la certification ISO 14001 de notre système de management environnemental ainsi que notre enregistrement EMAS ont été reconduits lors du 1^{er} audit de suivi du cycle 2017-2020.

Les déclarations environnementales annuelles sont mises à disposition sur notre site internet.

Comme les années précédentes, les analyses environnementales de nos stations d'épuration (analyses permettant d'identifier les risques significatifs pour l'environnement) ont été progressivement mises à jour.

Différents travaux et chantiers importants ont été réalisés en 2018 ou sont en cours de réalisation. Il s'agit :

- de l'important travail de régularisation et de renouvellement des permis d'environnement qui est en voie de finalisation ;
- du remplacement du garnissage ordonné de 2 des 9 tours de désodorisation de l'air de la station d'épuration de Montignies-sur-Sambre par du garnissage en vrac aux performances identiques mais qui facilitera les maintenances futures visant à diminuer les risques liés aux odeurs ;



Garnissage en vrac d'une des tours de désodorisation

- de la réhabilitation des collecteurs de l'Ernelle et de la Charbonnière qui alimentent la station d'épuration de Marchienne-au-Pont et récoltent principalement les eaux usées de Goutroux, Monceau-sur-Sambre et Forchies-la-Marche. La longueur du tronçon en cours de réhabilitation est de 7,4 km ; soit 15% du réseau de collecte de la station d'épuration de Marchienne-au-Pont qui totalise 47 km de canalisations. Les travaux concernent la réhabilitation des canalisations par chemisage continu structurant ou par manchettes, la réparation des fissures et des autres désordres et le colmatage des infiltrations. Les chambres de visite font également l'objet d'une réparation ciblée en fonction de la gravité des anomalies par gunitage ou mortier de réparation. Ces interventions font suite à des curages et à des inspections caméra réalisés dans le cadre de marchés précédents ;



Exemples de défauts constatés lors du curage et de l'inspection caméra des collecteurs de l'Ernelle et de la Charbonnière et du collecteur d'Acoz

- de la réhabilitation du collecteur d'Acoz qui alimente la station d'épuration de Roselies et récolte principalement les eaux usées de Gerpennes et Châtelet. La longueur du tronçon en cours de réhabilitation s'étend sur 50 km ; soit 47% du réseau de collecte de la station d'épuration de Roselies qui totalise 107 km de canalisations ;

- de l'amélioration et du remplacement des automatismes et de la supervision de la station d'épuration de Leval-Chaudeville : l'automate obsolète a été remplacé et tout le matériel informatique nécessaire à l'intégration de cette station dans notre supervision a été installé et différentes améliorations ont été intégrées.

Une réflexion a également eu lieu vis-à-vis des autres sites. D'autres réhabilitations sont en cours ou en projet afin de remplacer petit à petit le matériel considéré comme obsolète.

1.2.1. Contrat de service d'assainissement industriel

La déclaration de politique régionale 2014-2019 prévoyait diverses mesures visant à « assurer le financement équitable de la politique de l'eau et la maîtrise du prix ».

Dans ce cadre, le décret du 12 décembre 2014 a fixé les bases de la mise en place d'un contrat de service avec les entreprises rejetant des eaux usées industrielles dans une station d'épuration publique.

La SPGE s'est vue confier par le Gouvernement wallon la mission consistant à proposer un projet de contrat pouvant être accepté par les différentes parties intéressées (SPGE, OAA, industriels représentés par l'Union Wallonne des Entreprises). Les réflexions à cet égard sont, à l'heure actuelle, toujours en cours.

1.2.2 Gestion publique de l'assainissement autonome

La Gestion Publique de l'Assainissement Autonome (GPAA) telle qu'instituée par le décret de juin 2016 est entrée en vigueur début 2018.

Des sessions d'information visant différents publics ont été organisées fin 2017 et dans le courant 2018 :

- une session à destination de l'ensemble de nos communes affiliées ;
- trois sessions, en collaboration avec les Contrats de Rivière Sambre et Affluents à destination des particuliers à Courcelles, Gerpinnes et Sivry-Rance ;
- une session à destination des

professionnels de la construction concernés par cette thématique (architectes, entrepreneurs et vidangeurs).

IGRETEC reste à disposition des communes, premières sources d'informations pour les populations concernées, afin de répondre à leurs éventuelles questions.

1.3. Pôle du bâtiment et de l'efficacité énergétique

Dans la continuité du fil de la vie, le Bureau d'Etudes a pu œuvrer en 2018, en plus des projets déjà actifs, sur des projets tels que :

Le sport :

- Panneaux photovoltaïques au stade Albert de Mons ;
- Rénovation de la salle des sports de Charleroi ;
- Etude de faisabilité panneaux de basket à Charleroi ;
- Rénovation de la piscine de Walcourt ;
- Rénovation de la piscine Aqua 2000 à Gosselies ;
- Création d'un terrain synthétique de foot avec 2 vestiaires à Chapelle-lez-Herlaimont.
- Remplacement du revêtement de sol du hall omnisport de Sombreffe ;

La petite enfance :

- Ecole du Bois de Mons ;
- Construction d'une crèche de 24 places à Jemeppe-sur-Sambre ;
- Rationalisation des écoles communales du centre de Wanfercée-Baulet ;
- Extension de l'école du Vieux Château à Mellet ;
- Démolition et reconstruction de l'école des Cayats à Châtelet ;
- Rénovation des bétons extérieurs à l'école de l'égalité à Quaregnon ;
- Analyse des implantations potentielles de 5 écoles à Haine-Saint-Paul ;
- Amélioration des performances énergétiques de l'école de Wagnelée ;
- Remplacement des plafond, éclairage et chaudière de l'école maternelle de

Wasmuel;

- Etude de faisabilité de la crèche de Chapelle-lez-Herlaimont.

Le culturel :

- Centre du Design à La Louvière ;
- Aménagement de l'espace culturel à Florennes ;
- Bâtiment RTG à Jemeppe-sur-Sambre ;
- Construction d'une salle polyvalente à Jemeppe-sur-Sambre ;
- Salle des fêtes de Wangenies ;
- Amélioration énergétique du salon communal de Lambusart.

Dans l'esprit du fil de la vie professionnelle, le Bureau d'Etudes a pu œuvrer et œuvrera les prochaines années sur des projets du domaine tertiaire tels que :

- Aménagement de l'ancienne gare de La Louvière en poste avancé de Police ;
- Construction d'un nouveau centre de tri sur le site du Grand Ban ;
- Démolition et aménagements de nouveaux modules préfabriqués pour accueillir les bureaux du CPAS de Binche.

L'éco-construction

Dans la continuité de notre objectif de créer et de concevoir des bâtiments diminuant l'empreinte écologique, tant au niveau des consommations que de la qualité environnementale des matériaux choisis, nous intégrons dans chaque projet cette démarche.

Plus spécifiquement des projets purement énergétiques sont étudiés par notre secteur 3, tels que :

- Le remplacement des menuiseries extérieures et l'isolation de 3 bâtiments à Fleurus ;
- Les performances énergétiques du Bâtiment l'Elan à Châtelet ;
- L'amélioration des performances énergétiques de l'école de Wagnelée ;
- L'amélioration énergétique des écoles communales de Presles et Aiseau centre ;
- La régulation des bâtiments alimentés par le réseau de chaleur à Aiseau-Presles ;

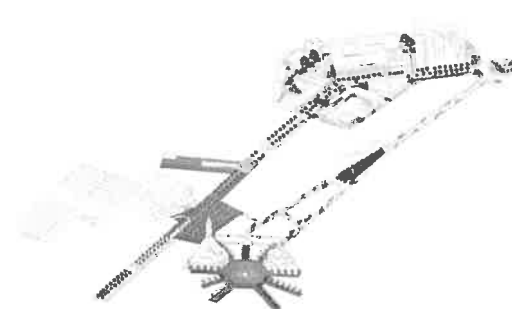
- L'amélioration des performances énergétiques de l'académie de musique à Châtelet qui se termine.

1.4. Pôle Maîtrise d'Ouvrage Déléguée, Surveillance et Coordination Sécurité Santé

1.4.1. La Maîtrise d'Ouvrage Déléguée

En 2018, la Maîtrise d'ouvrage continue à œuvrer sur le projet Charleroi District Créatif afin de préparer les futurs chantiers prévus en 2019.

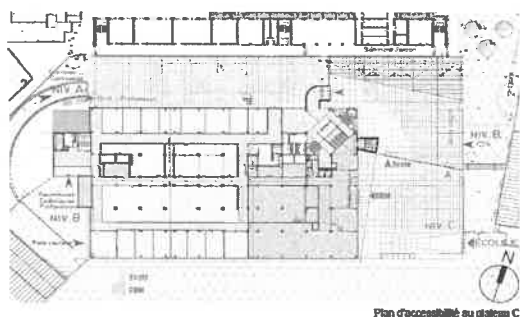
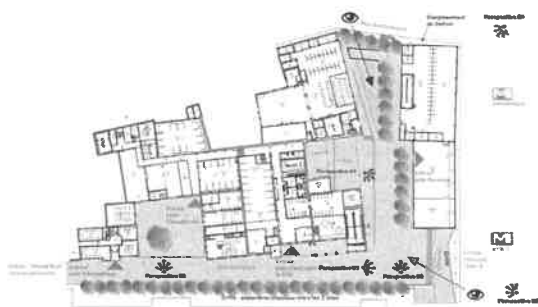
Trois permis d'urbanisme ont été accordés et une décision est attendue pour la mi-novembre 2018 par rapport à un 4^{ème} dossier. Le dossier de rénovation des voiries est au stade de la soumission et les premiers travaux de démolition et désamiantage ont débuté au niveau du Palais des congrès et du Palais des expositions.



Egalement dans le cadre des fonds FEDER, l'équipe a participé activement au suivi des projets « Parc des Générations » à Sambreville et « rue Bolle » à Farcennes dont le chantier commence dans les prochains jours.

Ont également été poursuivies, la mission de démolition de l'ancien CHU qui se termine et la mission d'accompagnement pour la Cité des

Métiers qui arrive au stade « permis d'urbanisme » Ce projet emblématique permettra à termes d'accueillir, sur plusieurs sites, de nombreux élèves assurant ainsi l'intérêt et le développement des compétences techniques et l'accompagnement dans la vie active.



La Maîtrise d'Ouvrage Déléguée a assuré la mission d'accompagnement pour le chantier du GREEN SONACA en ce compris le volet lié aux suivi des clauses « anti-dumping social ».

Elle a également participé à la sélection et au suivi des travaux d'aménagement et de mise en gestion d'une Auberge de jeunesse à Charleroi dont l'ouverture est effective depuis début octobre 2018.

1.4.2. La Surveillance des travaux

L'équipe surveillance poursuit sa mission au niveau de tous nos chantiers SPGE, de projets communaux tels que la création de terrains de football synthétiques et de nombreuses voiries sur l'ensemble de nos communes.

De concert, la Maîtrise d'Ouvrage Déléguée, la Coordination et la Surveillance poursuivent le suivi du chantier emblématique et très technique de la construction d'une nouvelle ligne de valorisation énergétique en remplacement de

l'ancienne ligne 3 et des aménagements industriels de l'ICDI à l'usine de Pont-de-Loup.

1.4.3. La coordination sécurité et santé

Quant à l'équipe des coordinateurs sécurité-santé, elle est largement impliquée dans l'ensemble de nos chantiers afin de maximiser la sécurité de ceux-ci.

2. L'énergie

2.1. Gestion des Participations

2.1.1. Gestion de l'IPFH

L'Intercommunale pure de financement du Hainaut, en abrégé I.P.F.H., est le relais des participations communales dans le secteur de l'énergie au niveau européen, fédéral et régional.

En quelques chiffres, cette intercommunale qu'IGRETEC gère depuis plusieurs décennies, possède un portefeuille de participations, acquis pour plus de 802 millions d'euros, dont la valeur actuelle dépasse le milliard d'euros. En 2017, l'I.P.F.H. a versé près de 37 millions € à ses associés, au titre de dividendes.

La stabilité des revenus issus du secteur de l'énergie et versés chaque année aux communes, reste un enjeu primordial pour IGRETEC. Sa politique proactive, menée en termes de diversification des participations, a contribué à atteindre cet objectif depuis de nombreuses années.

Villes et Communes associées à l'I.P.F.H.



2.1.2. Secteur 3

En 2017, IGRETEC, au travers de son Secteur 3, a attribué aux villes et communes associées un montant de 14.685.427,93 € de dividendes relatifs aux participations dans le secteur de l'énergie.

En outre, le Secteur 3 s'est vu confier la diversification des participations énergétiques au niveau local ainsi que la création et le développement de services en matière

d'efficacité énergétique, au profit de ses villes et communes associées. Il faut en effet noter que les défis à relever par le secteur public, en termes d'efficacité énergétique et de recours à l'énergie renouvelable sont très ambitieux.

2.2. Services énergétiques

2.2.1. Centrale d'achat d'énergie

La Centrale d'Achat d'Énergie gère les marchés conjoints de fourniture de gaz et d'électricité pour le compte des 304 adhérents publics rassemblés autour des objectifs fixés :

- réaliser des économies d'échelle en termes de gestion et de réalisation des marchés publics ;
- offrir aux adhérents une stabilité budgétaire dans la composante négociable du prix de l'électricité et du gaz.

SUIVI DES MARCHES D'ELECTRICITE ET DE GAZ (2017-2019)

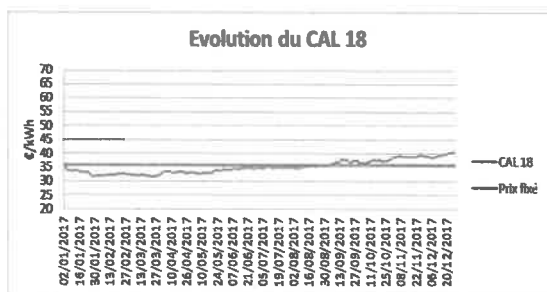
La stabilité budgétaire des coûts énergétiques est l'une des priorités fixées lors de la détermination de la composante négociable du prix de l'électricité et du gaz.

L'évolution du prix de l'électricité est tellement rapide que tout le monde y perd son latin. Cette situation découle de la conjoncture complexe des différents facteurs influençant le prix du marché.

Soucieuse d'éviter les variations de prix liées aux fortes turbulences sur le plan géopolitique, le choix posé par la Centrale est d'obtenir des prix stables en évitant les risques.

La comparaison des prix fixés pour les années 2018 et 2019 permet d'affirmer que ce choix garanti des gains substantiels sur la facture énergétique des 304 adhérents publics aux marchés lancés.

La comparaison des prix de l'année 2017 (CAL 2018) montre une très forte corrélation du prix fixé avec le prix du marché, mettant en évidence un gain significatif pour les adhérents sur le dernier trimestre 2017.



En 2018, nous constatons une envolée des prix du marché et donc un gain très important en faveur des adhérents (le prix payé par les adhérents est près de 50% moins cher que le prix du marché !).

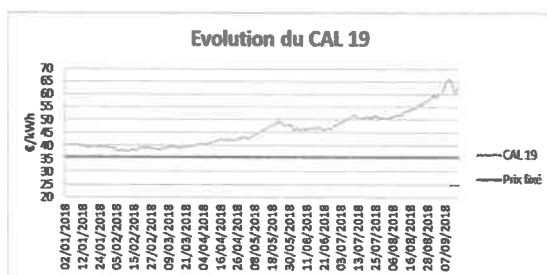


PLATE-FORME COMUNERGIE

Il s'agit des achats groupés d'énergie destinés aux citoyens des communes partenaires d'IGRETEC.

Forte de son expérience dans les marchés d'achat d'électricité et de gaz pour ses adhérents, la Centrale met à disposition des villes et communes une plateforme web qui va permettre à celles-ci d'organiser des achats groupés de gaz et d'électricité.

Le principe de ces achats groupés est de regrouper un maximum de citoyens afin de négocier des réductions sur les prix de l'énergie auprès des fournisseurs.

La Centrale joue le rôle d'organisateur pour le compte de l'initiateur (Ville, Commune, CPAS).

Chaque commune garde son identité visuelle propre comme organisateur du marché sur la plateforme COMUNERGIE ainsi que dans la communication vers les citoyens, en fin de période d'inscription l'ensemble des citoyens sont regroupés afin d'obtenir une taille critique nécessaire à négocier avec l'ensemble des fournisseurs actifs sur le marché wallon.

En septembre 2017, un premier marché a été initié en collaboration avec la Ville de Châtelet.

A la fin de la période d'inscription, quelques 350 citoyens ont décidé de participer au projet. La proposition présentée aux personnes inscrites est basée sur les critères suivants : des prix avantageux, une énergie électrique 100 % verte, un service garanti, et enfin, le fournisseur retenu est une société 100 % wallonne.

Concrètement, ce sont des prix fixes pendant les trois prochaines années et une économie totale de près de 500 euros qui récompensent les citoyens châteletains qui nous ont fait confiance.

Forte de ce succès, la Centrale lance 2 nouveaux marchés en 2018.

Le premier réunit les communes de Farciennes et Fleurus et démarre le 1er octobre, le second rassemble les communes de Frameries et de Quaregnon avec un démarrage le 8 octobre.

2.2.2. Efficacité énergétique : solutions pour les Villes et Communes

Ce service proposé aux villes et communes du Secteur 3 d'IGRETEC, permet d'offrir des moyens nouveaux pour la mise en œuvre de solutions d'efficacité énergétique de leur patrimoine immobilier et ce, dans le but de rencontrer les exigences européennes, fédérales et régionales en matière de maîtrise des consommations.

Le principe est le suivant : IGRETEC prend à sa charge les investissements rentables en 15 ans à la place des villes et communes, en utilisant le potentiel des fonds propres du Secteur 3. La reconstitution de ces fonds est réalisée à l'aide des économies générées sur la facture énergétique et ce, sans impacter de charges supplémentaires le budget des villes et communes.

Sur base de l'analyse des performances énergétiques du parc de bâtiments communaux, IGRETEC peut concevoir, mettre en œuvre et financer des solutions assurant des économies d'énergie. A l'issue des investissements, un suivi des consommations est mis en place ainsi que des campagnes de sensibilisation.

Les investissements peuvent concerner tout projet d'amélioration de l'efficacité énergétique du bâtiment, comme par exemple : l'enveloppe

du bâtiment, les installations de chauffage, les systèmes de production d'eau chaude sanitaire, les systèmes d'éclairage, le placement de systèmes de cogénération, le placement de panneaux photovoltaïques ou des chauffe-eau solaires, les systèmes de ventilation, etc.

Le potentiel d'investissement s'élève à quelque 75.000.000 €, hors subsides.

11 Villes et Communes ont adhéré à ce service. Cela représente aujourd'hui 50 bâtiments améliorés énergétiquement ou en phase chantier depuis mi-2014, pour 102 mesures d'efficacité énergétique, et un investissement global d'environ 10.125.000 €.

6 autres chantiers (14 bâtiments) sont planifiés pour cette fin d'année 2018 et 2019, pour un investissement estimé à environ 8.550.000 €.

6 nouveaux bâtiments (investissement estimé à plus de 10.000.000 €) sont en discussion avec 2 communes pour des réalisations en 2019 et 2020.

En outre, afin de pérenniser l'octroi des subsides de la Région wallonne pour des travaux énergétiques, IGRETEC a été retenu comme structure supra-locale dans la dynamique POLLEC 3 afin d'accompagner six Villes et Communes (Aiseau-Prezles, Châtelet, Chimay, Fleurus, Froidchapelle et Momignies) dans la rédaction de leur Plan d'actions Energie Climat, qui leur permettra de mettre en place une Politique Locale Energie Climat afin d'atteindre les objectifs de la « Convention des Maires », à savoir une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 40% à l'horizon 2030. Les bilans énergétiques ont été réalisés et les plans d'actions seront finalisés début 2019.

2.2.3. Production d'énergie

En termes de diversification des participations dans le secteur de l'énergie, IGRETEC, par le biais de l'IPFH, a mis en place en 2015 un partenariat avec d'autres intercommunales wallonnes et Engie, dont l'objectif est de financer, réaliser et exploiter des parcs éoliens en région wallonne.

Cela s'est concrétisé par la création de la société Wind4Wallonia et par la construction de deux parcs éoliens à Dour et Sterpenich.

Entretemps, un nouveau partenariat dans l'éolien s'est concrétisé avec EDF Luminus, autre grand acteur du secteur de l'énergie. La société ActiVent Wallonie a été créée le 27 octobre 2017. Un premier projet d'investissement devrait voir le jour d'ici la fin de cette année 2018.

Ce partenariat matérialise la volonté du Gouvernement wallon de s'engager à tendre, à l'horizon 2020, à ce que 20% de la consommation finale d'énergie soit assurée par des sources renouvelables. A plus long terme, le développement des énergies renouvelables devra se poursuivre, de manière concomitante à des mesures renforcées d'économie d'énergie et d'efficacité énergétique. L'enjeu est en effet de réduire nos émissions de gaz à effet de serre de 80% à 95% d'ici 2050, conformément à la Déclaration de politique régionale.

Concrètement, en 2018, le parc éolien de Modave est entré en exploitation en juin 2018 et trois nouveaux projets (Soignies, Ecaussinnes et Leuze) sont en cours de construction (investissement IGRETEC d'un montant de 800.000 €). La mise en service de ces nouveaux parcs est prévue à l'été 2019.

2.2.4. Contrôle moteurs

La mise à jour et le recensement des moteurs et des puissances installées dans les entreprises, qu'IGRETEC réalise depuis plus de 60 ans pour les Villes et Communes permet à ces dernières d'optimiser leurs recettes communales, au travers de la taxe sur la force motrice, grâce à l'expertise technique développée par ce département.

Sur l'horizon du plan stratégique, l'équipe ambitionne de poursuivre son développement entamé en 2014 en concrétisant de nouvelles missions auprès de communes situées dans les provinces de Liège, de Namur et du Brabant Wallon, tout en assurant la pérennité des activités historiquement exercées pour de nombreuses communes hennuyères.

En 2018, de nouveaux contrats ont été signés avec les communes de Florennes, Herstal, Philippeville et Sambreville, et des extensions de missions ont été enregistrées à Antoing, Couvin, Farcennes, La Louvière, Mouscron et Nivelles.

2.2.5. Guichet de l'Énergie

L'expérience d'IGRETEC dans le secteur énergétique résidentiel se concrétise également dans le conseil au particulier au travers d'un guichet ouvert au public mais également en allant à la rencontre du citoyen et ce, depuis 1987.

Les conseillers IGRETEC du Guichet de l'Énergie assurent ainsi le relais vers les citoyens de la région de Charleroi, tant en ce qui concerne les primes, les systèmes de chauffage, les matériaux d'isolation ainsi que les techniques de mise en œuvre, la performance énergétique des bâtiments et la certification de ceux-ci.

De plus, le Guichet de l'Énergie assure la gestion des dossiers introduits par les CPAS pour l'opération "MEBAR", subsidiée par le Service Public de Wallonie (SPW), en faveur des ménages à revenus modestes.

Il contribue également à assurer la transmission de l'évolution technologique à la population au travers de la participation à des salons à thématique "habitation" et en assurant le suivi des actions promotionnelles, en matière d'énergie, menées par le SPW.

Le Guichet de l'Énergie représente donc un passage incontournable pour tous les citoyens, locataires ou propriétaires, à la recherche de conseils et astuces durables à adopter au quotidien comme dans leurs projets de construction ou de rénovation. Le citoyen y bénéficie en effet de conseils techniques personnalisés, neutres et entièrement gratuits prodigués par des spécialistes au service de la Wallonie. Il y obtient également des informations claires sur la réglementation et sur les aides en matière d'énergie en vigueur en Wallonie.



3. Développement territorial

3.1. Environnement, Urbanisme et Mobilité

Rencontrer durablement les besoins sociaux, économiques, patrimoniaux et environnementaux de la collectivité est une mission clé d'IGRETEC.

Une équipe pluridisciplinaire d'IGRETEC travaille à ce territoire durable en réalisant des études environnementales et en concevant des projets d'aménagement et d'urbanisme, tant pour des clients publics ou privés que pour les besoins propres de l'intercommunale.

C'est ainsi qu'IGRETEC a continué en 2018 de fournir son appui pour l'élaboration de demandes de permis d'environnement ou unique et pour l'accompagnement administratif de ces dossiers. Ces demandes de permis émanent à la fois de Communes et d'entreprises. Des sociétés de R&D dans le biomédical telle qu'ITEOS ou dans le traitement innovant de déchets telle que CALORBAR ont notamment fait appel aux services d'IGRETEC.

Fort de son agrément d'auteur d'études d'incidences sur l'environnement pour toutes les catégories de projets en Wallonie, l'Environnement et l'Urbanisme a pu réaliser, en 2018, 4 études environnementales telles que l'étude de l'implantation d'une aire d'accueil pour les Gens du Voyage à Charleroi ou encore l'audit environnemental d'Euro-Services.

L'équipe a également mis ses compétences à disposition de l'intercommunale lors de ses opérations immobilières ou de maîtrise d'ouvrage.

Notons la coordination du projet Left Side Business Park, projet phare de la Ville de Charleroi inscrit dans leur « Schéma stratégique 2015-2025 » et dont l'opérationnalisation a été confiée à IGRETEC. Le projet programme un nouveau pôle mixte de bureaux, de logements et des services en Ville Basse.

En ce qui concerne l'urbanisme, IGRETEC a poursuivi sa mission de réalisation de Schémas d'Orientation locaux (SOL) au sens du CoDT., tel que le SOL Usine à gaz à Châtelet ou le SOL dit

Viaduc à Anderlues, de schémas d'urbanisation, de dossiers de revitalisation ou de dossiers de reconnaissance notamment pour la réhabilitation de la friche Carrefour Albert 1^{er} à Farciennes. Ceux-ci permettront de développer des opérations immobilières et des opérations de requalification urbaine ambitieuses sur le sol wallon.

En lien avec la relation « In House », IGRETEC a été sollicitée en 2018 par plusieurs communes pour la réalisation d'études de faisabilité, telles que la création d'une piscine sur le territoire Nord de Charleroi.

Pour les besoins propres de l'intercommunale en matière de développement économique et territorial, en collaboration avec l'équipe Route et Egouttage, nous avons poursuivi la conduite des études relatives à l'aménagement de Parcs d'Activités Economiques (PAE), existants ou futurs, dont notamment des microzones d'activités économiques en milieu urbain, telles que la microzone Grand Ban Sainte Pauline à Farciennes.

Des études de mobilité (accessibilité et stationnement) ont été réalisées, notamment pour le compte d'ALSTOM, mais aussi dans le cadre plus global de la redynamisation de centre urbain comme par exemple pour la Ville de Châtelet.

Enfin, plus de 5 communes ont bénéficié de l'expertise d'IGRETEC en matière de pollution de sol et ont été assistées pour la conduite des études et plan d'assainissement.

3.2. Etudes d'Aménagement du territoire

En matière d'aménagement du territoire, plusieurs études de faisabilité de réaménagement de sites ont pu être réalisées.

Epinglons l'étude de faisabilité de la modification du plan de secteur à Solre-sur-Sambre à Erquelines.

IGRETEC a également continué sa mission d'accompagnement de la commune de Farciennes pour le réaménagement de deux sites. La réhabilitation de ces deux friches,

situées en porte d'entrée de ville, constitue un des projets phare pour la redynamisation de Farciennes.

En matière de friche, la société P2N s'est également tournée vers IGRETEC pour l'accompagner dans la réhabilitation de la friche dite « AGC » à Roux.

3.2.1. Reconversion de la Porte Ouest :

Suite à l'appel à projet dit « SOWAFINAL 3 » du plan wallon d'investissement, IGRETEC a obtenu la promesse d'un subside de 5.724.000 € pour réaménager le site de la Porte Ouest moyennant la mise en œuvre du mécanisme SAR (site à réaménager).

La première étape est constituée des études du CHST (ULiège) et de l'ISSeP qui devront identifier les risques liés à la pollution du site.

3.2.2. Réaménagement de l'îlot Zoé Drion :

IGRETEC a pour mission d'accompagner le CPAS dans le développement du projet de réaménagement de l'îlot Zoé Drion et c'est ainsi qu'en 2018, le marché de services pour la réalisation du Périmètre de Remembrement Urbain (PRU) a été coordonné par nos équipes.

3.2.3. Les rives de Charleroi

En plus de la mise en œuvre globale du projet « Left side business park » et la reconversion du Centre de tri postal, la Ville de Charleroi a demandé à IGRETEC de coordonner tous les projets autour de la Sambre : un projet dorénavant nommé les Rives de Charleroi.



Rives de Charleroi

3.2.4. Opération de revitalisation Urbaine à Aiseau-Presles

En 2015, IGRETEC a réalisé une étude de faisabilité de 8 périmètres de revitalisation urbaine. Les conclusions de cette étude ont amené à une seconde mission, à savoir, la coordination des projets de revitalisation urbaine des deux sites « Puits Saint-Henri » et « Ancienne Soudière ». Ces deux projets contigus constituent une opportunité pour la commune d'Aiseau-Presles de redynamiser cet ancien quartier.

La première étape de réalisation des primo-dossiers a été réalisée en 2017. Un pré-accord de l'Administration a d'ores-et-déjà été obtenu pour le site « Puits Saint-Henri ». La concrétisation de ce dossier va pouvoir voir le jour en 2019.

3.2.5. CATERPILLAR

Le 21 décembre 2017, la Société de REconversion des Sites Industriels de Charleroi – SORESIC - a été fondée par IGRETEC et SOGÉPA. Le 4 mai 2018, la SORESIC est devenue officiellement propriétaire du site de CATERPILLAR à Gosselies.

Pendant cette phase de transition, les services d'IGRETEC ont apporté leur expertise pour la mise sur pied de la SORESIC et le transfert de propriété. Plus particulièrement, IGRETEC a assuré :

- le transfert de know-how avec les équipes de CATERPILLAR en participant à plus d'une cinquantaine de groupes de travail thématiques ;
- la passation des marchés publics pour les différents services de maintenance et de fourniture nécessaires à la reprise du site ;
- le recrutement du personnel de maintenance de la SORESIC ;
- le transfert des autorisations environnementales entre CATERPILLAR et la SORESIC ;
- le pilotage des négociations liées à la valorisation immobilière du site auprès de futurs repreneurs.

Dans le cadre du Plan d'investissement du Gouvernement wallon, IGRETEC, en partenariat avec la SOGÉPA, a obtenu 37.000.000 € pour le

projet de reconversion du site Caterpillar à Gosselies.

3.3. Sites de Réhabilitation Paysagère et Environnementale (S.R.P.E.)

3 sites sont en cours de réhabilitation :

- la Brasserie des Alliés à Marchienne-au-Pont, dont l'étude des travaux de réhabilitation a été menée en 2017 afin de procéder à l'acquisition en 2019 et les travaux en 2020 ;



Brasserie des Alliés à Marchienne-au-Pont

- l'ancien charbonnage du N°10 du Gouffre à Châtelet, qui ne dispose pas encore de financement régional. Toutefois, la Ville de Châtelet a obtenu une promesse de financement via SOWAFINAL 3 à condition d'actionner l'outil nommé « site à réaménager » (S.A.R.) ;
- la gare de formation à Erquennes dont les travaux devraient débuter avant fin 2018.

3.4. Le Tourisme

L'ingénierie touristique est l'ensemble des activités de conseil et d'assistance technique aidant à définir les meilleures pratiques pour la mise en valeur d'un patrimoine, d'un territoire, d'une ville, d'un lieu, ou d'un équipement touristique dans le but d'en accroître l'attractivité. Elle aide à améliorer la visibilité des différentes composantes de l'offre touristique (hébergement, culture, patrimoine, accueil, etc.) qui font l'expérience touristique.

Dans ce cadre, IGRETEC s'inscrit activement dans le réseau « CITW+¹ ».

Le CITW+ (Outil d'opérationnalisation de projets touristiques) regroupe divers intercommunales et acteurs institutionnels wallons :

- IGRETEC, IDETA, IDELUX, BEP, SPI+, IDELUX, IEG, IDEA et IBW ;
- CGT (Commissariat Général au Tourisme) ;
- Cabinet du Ministre wallon du Tourisme.

Ses missions, développées avec le soutien des Fonds européens (programmation 2016-2020), visent à :

- Organiser la mise en œuvre des politiques d'ingénierie touristique en Wallonie ;
- Mettre en commun les compétences et coordonner les actions à l'échelle du territoire wallon ;
- Coordonner de manière globale la réalisation d'études menées par des consultants spécialisés.

IGRETEC souhaite s'intégrer au mieux dans cette dynamique afin de valider de nouvelles opportunités dans le domaine touristique, au profit du Bassin de vie de Charleroi (signalétique touristique, développement/ réhabilitation de sites, structure d'accueil, optimisation des structures existantes, réseaux cyclables, haltes nautiques, ...). Ces sujets seront définis et précisés fin 2018 et seront en lien avec les recommandations du Schéma de Développement Territorial de Charleroi Métropole.

¹ Centre d'Ingénierie Touristique de Wallonie

4. Création et gestion d'Infrastructures d'accueil

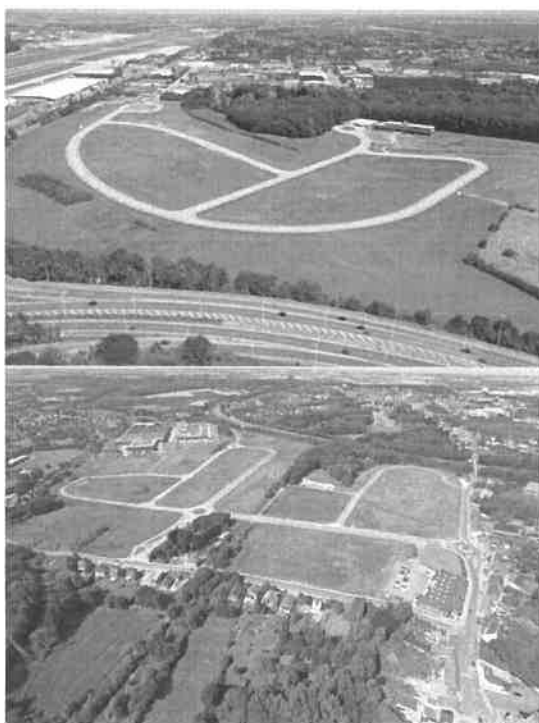
4.1. Les Parcs d'Activités Economiques

IGRETEC gère aujourd'hui 21 parcs d'activités économiques représentant quelque 1050 hectares de terrain à vocation économique. 215 hectares sont actuellement disponibles.

4.1.1. CHARLEROI-AIRPORT I et II

Les parcs d'activités économiques de Charleroi-Airport I et II, d'une superficie globale de 60 hectares, ont offert une première réponse à la quasi saturation des parcs existants. A ce jour, 6,5 hectares de terrains ont été commercialisés.

Le PAE Charleroi-Airport II va bientôt se voir doté d'une bretelle de sortie vers l'autoroute A54. Les travaux débuteront en 2019.



4.1.2. L'ECOPOLE

Ce nouveau parc d'activités économiques, pôle régional du développement durable, est situé sur les territoires communaux de Farciennes, Aiseau-Presles et Sambreville, le long de la route de la Basse Sambre (N 90).



Ce parc d'un potentiel foncier de 150 hectares a été inauguré en juin 2018.

L'inauguration, organisée par IGRETEC et les autorités communales, s'est déroulée sur deux jours, afin de permettre à la population d'y prendre part.



La production de documents de référence en matière de développement durable et d'économie circulaire a été réalisée en 2018. Cette démarche aboutira à la publication des « principes guides » et d'une « charte de responsabilité ».

4.1.3. FLEURUS-FARCIENNES

L'extension du parc d'activités économiques de Fleurus-Farciennes fait partie d'un nouveau programme de développement de PAE, actuellement en cours d'analyse.

4.1.4. MOMIGNIES

Le Conseil communal de Momignies a confié à IGRETEC la mise en œuvre de l'extension du parc d'activités économiques de Momignies, d'une superficie d'environ 4 hectares.

Les terrains sont en cours d'acquisition et les travaux devraient être achevés en 2020.

4.1.5. BEAUMONT

Le PAE de Beaumont se verra agrandir de quelque 16 hectares.

Le dossier de reconnaissance du périmètre est en cours de rédaction et sera déposé en 2019.

Les acquisitions nécessaires à la mise en œuvre de l'extension seront finalisées en 2020. Les travaux seront menés durant les années 2021 et 2021.

4.1.6. THUIN-DONSTIENNES

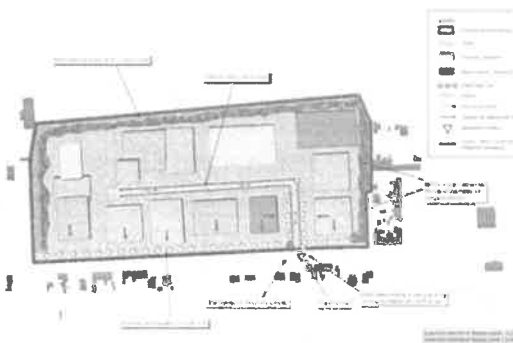
Les travaux d'aménagement de l'entrée du PAE de Thuin-Donstiennes ont été finalisés début 2018.

4.1.7. MICROZONES

Pour satisfaire à tous les besoins des entreprises en matière d'infrastructures d'accueil, il convient, en parallèle à la création de nouveaux Parcs d'Activités Economiques de grande ampleur, de mettre en œuvre des infrastructures de moindre envergure : les microzones.

Les prochaines microzones mises en œuvre seront :

- Surchiste (Fontaine-l'Evêque),



Le dossier de permis d'urbanisme a été déposé début 2018 afin de concrétiser les travaux d'aménagement en 2019

- Menonry (Aiseau-Presles)

IGRETEC va développer sur le site dit « Menonry », une petite zone d'accueil pour entreprises.

Ce site se trouve en bordure de l'Ecopole.

Une étude de faisabilité, préalable au dossier de reconnaissance, est en cours d'élaboration en vue de fixer le périmètre d'intervention.

Compte tenu des différentes étapes administratives à franchir, des acquisitions à concrétiser et des travaux d'aménagement, les travaux d'équipement ne débuteront pas avant 2023.

- Grand Ban - Sainte-Pauline (Aiseau-Presles)

Via le mécanisme SAR (site à réaménager), la commune de Farciennes est en train d'assainir l'ancien site dit « Grand Ban – Sainte-Pauline ».

Le dossier de reconnaissance en ZAE est en voie de finalisation.

Compte tenu des différentes étapes administratives à franchir, des acquisitions à concrétiser et des travaux d'aménagement, la microzone verra physiquement le jour en 2021. Dès ce moment, elle sera apte à rencontrer un nouvel essor économique.



4.1.8. Requalification de PAE

Afin de poursuivre les efforts de rénovation nécessaire de nos anciens parcs d'activités économiques, nous menons trois projets, dans le cadre de la nouvelle programmation FEDER 2014-2020, pour la requalification de l'Aéropole et des parcs de Courcelles et de Montignies-sur-Sambre. Les études ont débuté en 2017. Compte tenu, entre autres, des études préalables et procédures de marchés, les premiers travaux devraient débuter mi-2019.

Dans le cadre de l'appel à projets intitulé Développement Durable dans les parcs d'activités économiques, le Gouvernement wallon a retenu le projet d'implantation sur l'Aéropole d'un parking mutualisé avec bornes électriques pour vélos et voitures.

Par ailleurs, en ce qui concerne le PAE de Frasnes-lez-Gosselies, IGRETEC mène

actuellement une réflexion pour la requalification du site.

4.1.9 Projet ZELDA

Dans le cadre de l'appel à projets intitulé Développement Durable dans les parcs d'activités économiques cité précédemment, IGRETEC s'est vu attribuer un subside pour participer à une étude de faisabilité de Zoning à Energie Locale DurAble (ZELDA).

Le projet consiste en l'étude de faisabilité de la mise en place d'une micro-grille énergétique virtuelle à l'échelle d'un parc d'activités économiques. Cette micro-grille permettrait à un groupe d'entreprises volontaires de mettre en commun des capacités de production sans devoir se déconnecter du réseau de distribution public, et ce afin de réduire leurs coûts énergétiques. La micro-grille virtuelle est un système électrique intégrant des consommateurs et des unités de production locales visant l'optimisation des flux d'énergie. La production locale qui est consommée au sein du PAE pourrait être considérée comme de « l'autoconsommation collective ».

Le projet comporte 4 étapes, à savoir :

1. La récolte de données,
2. Le recrutement des entreprises afin d'obtenir l'accès à leurs données de consommation,
3. Les simulations,
4. L'analyse critique comprenant l'étude de l'impact sur la facture énergétique.

Les principaux partenaires de cette étude de faisabilité sont les autres intercommunales de développement économique, ORES et l'Université de Mons (UMons).

4.2. Les bâtiments

L'intercommunale gère actuellement 27 infrastructures représentant une surface totale de 68.000 m² composées de bureaux, ateliers, laboratoires et halls-relais.

Fin 2018, la conclusion de l'accord visant la cession, de la Ville à IGRETEC, du site des ZAMI sera effective.

4.2.1. I TECH INCUBATOR 3

Les études et la programmation pour la réalisation de l'I Tech Incubator 3, reposant sur la déconstruction et le liaisonnement de deux infrastructures énergivores existantes : le « Clément Ader » et le « Télécom 2 » sont en phase de finalisation.



La demande de permis a été introduite en septembre 2018. Les travaux devraient débuter en février 2020. La fin du chantier, dont la réalisation est soutenue par le Fonds européen de développement économique et régional (FEDER) est, quant à elle, estimée à fin 2021.

4.2.2. BÂTIMENT ECOPOLE

La réalisation d'un premier bâtiment d'accueil composé de quatre halls au sein de l'Ecopole est en cours de réflexion. Il permettra d'attirer les premières entreprises susceptibles de s'installer au sein de l'Ecopole.

Afin de soutenir la mise en œuvre de ce projet, IGRETEC a répondu à l'appel à projets Sowafinal 3. La Région Wallonne a marqué accord sur le financement partiel de ce projet, à concurrence de 2.827.775 €.

4.2.3. GREEN SONACA



Le chantier du Green Sonaca, lancé en février 2017, a permis de mettre en pratique le dispositif

« anti-dumping social ».

Début 2019, 5.340 m² de bureaux accueilleront la direction et le bureau d'études de la Sonaca.

4.2.4. SOLEO

Les surfaces dédiées à l'accueil d'entreprises sont entièrement louées.



4.2.5. CENTRE D'EXCELLENCE EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet a été réorienté et est désormais piloté par l'ULB et l'UMons. Les fonds permettront de consolider le projet de rénovation du bâtiment Zénobe Gramme, déjà soutenu dans le cadre du Feder.

4.2.6. CAMPUS DES SCIENCES ET DE L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE

Les travaux à réaliser sur les deux infrastructures concernées (le bâtiment « Solvay » et la « Maçonnerie ») ont été définis. La convention avec la Sogepa a été conclue.

Les travaux devraient débuter en mars 2020 (bâtiment Solvay). La rénovation des deux infrastructures sera effective en août 2022.

4.2.7. CASERNE TRESIGNIES

Afin de contribuer à la redynamisation économique et urbaine du Centre-ville, IGRETEC ambitionne d'acquérir et de rénover la seconde aile du site des Casernes Trésignies.

La Région Wallonne a marqué accord sur le financement partiel dans le cadre de l'appel à projets « Sowafinal 3 » pour un montant de 6.406.443 €.

L'étude du projet débutera dans le courant du dernier trimestre de 2018.

4.2.8. Acquisition de bâtiments sur l'Aéropole

- LINDBERGH

Le LINDBERGH, acquis en avril 2017, est composé de 1.133 m² de bureaux et situé à proximité du bâtiment Eole. Cette acquisition a permis à l'Intercommunale de répondre favorablement à l'afflux de demandes de location. Il est d'ores et déjà loué à 100 %.



- MERMOZ 2

Le bâtiment MERMOZ 2, situé à côté du bâtiment Mermoz 1 appartenant à l'Intercommunale, a été acquis en décembre 2017. Celui-ci sera composé de 1.260 m² de bureaux et laboratoires.

Dans l'attente de la construction de l'I Tech Incubator 3, ces surfaces nous permettront de répondre à la multitude de demandes émanant de sociétés actives dans le domaine des biotechnologies.

Les travaux devraient débuter en juin 2019.

La mise en service du bâtiment est prévue en décembre 2019.

La carte présentée ci-après liste, d'une part les infrastructures existantes et, d'autre part, les projets actuellement en cours de construction ou à l'étude.

**LOCALISATION DES BÂTIMENTS PROPOSÉS ACTUELLEMENT AUX
ENTREPRISES, IDENTIFICATION DES INFRASTRUCTURES EN COURS DE
CONSTRUCTION ET DES PROJETS FUTURS**

BÂTIMENTS EXISTANTS

- 1 AEROPOLE**
- Mermoz 1 : 1.909 m² - bureaux
 - Mermoz 4 : 2.262 m² - bureaux
 - Télécom 1 : 2.911 m² - TIC
 - Clément Ader : 1.312 m² - bureaux
 - I Tech Incubator 1 : 2.474 m² - bureaux et laboratoires
 - Ecole : 5.132 m² - bureaux
 - Les P'tits Bouts : 48 lits - crèche
 - Maison de l'Industrie Technologique : 2.333 m² - bureaux
 - I Tech Incubator 2 : 4.996 m² - bureaux et laboratoires
 - Saint-Exupéry 1 : 2.700 m² - bureaux
 - Saint-Exupéry 2 : 2.745 m² - bureaux
 - Black Box : 562 m² - bureaux
 - Lindbergh : 1.133 m² - bureaux

- 2 CHARLEROI AIRPORT I – JUMET**
Artemis : 1.982 m² – bureaux et ateliers
- 3 CHARLEROI AIRPORT II – JUMET**
Atlas : 1.826 m² – bureaux et ateliers
- 4 CHARLEROI**
Casernes Trésignies : 4.610 m² - bureaux
Soléo : 12.774 m² - bureaux
- 5 COURCELLES**
Hall industriel (HR[®]) : 1.680 m²
- 6 FRASNES-LEZ-GOSSELIES**
Hall industriel (HR[®]) : 1.410 m²
- 7 FLEURUS**
Hall industriel (HR[®]) : 2.560 m²
- 8 THUIN-LOBBES**
Hall industriel (HR[®]) : 1.000 m²

**BÂTIMENTS EN CONSTRUCTION ET
EN PROJET**

- 1 AEROPOLE**
- I Tech 3
 - Mermoz 2 : 1.260 m² - bureaux et labos
- 4 CHARLEROI**
- Campus technologique
 - Left Side
 - Caserne Trésignies aile de droite
- 9 PARC GOSSELIES 2**
Green sonaca : 5.340 m² - bureaux
- 10 ECOPOLE – FARCIENNES**
Infrastructure à définir



HR[®] = HALL RELAIS

4.3. Secteur 4 – Zone de bruit des activités aéroportuaires

IGRETEC a poursuivi, en accord avec la SOWAER, la gestion et le développement des actions immobilières liées aux biens acquis dans le cadre des mesures environnementales de l'aéroport de Charleroi/Bruxelles-Sud.

Au 31 août 2018, 206 biens ont été acquis avec une moyenne de 143.997,99 € (hors hôpital de Jumet) comme prix d'achat pour les biens bâtis.

Ces biens se répartissent, par affectation, de la manière suivante :

	août-18
Propriétés représentant des locations en résidence principale	52
Propriétés occupées par les anciens propriétaires	1
Propriétés vides avec objectif de les rénover ou de les vendre	35
Propriétés destinées à la démolition	15
Biens ayant fait l'objet d'une démolition	34
Biens vendus	69
Nombre total de biens	206

Dans un souci permanent de redynamisation territoriale, divers projets ont été initiés et se poursuivront.

4.3.1. Réhabilitation de maisons vides situées en zone B du PDLT²

La politique de rénovation des habitations acquises dans les quartiers situés en zone B du PDLT qui n'ont pas trouvé acquéreurs en vente publique se poursuit.

Ainsi, 5 biens sis rue de Gosselies sont en cours de rénovation en vue d'une remise en location.

Une proposition de valorisation est actuellement en cours d'étude pour 5 immeubles supplémentaires.

4.3.2. Immeubles occupés situés en zone A du PDLT

Les mesures raisonnables de maintien de l'occupation des habitations situées en zone A seront poursuivies de manière à valoriser ce patrimoine en attente d'un plan ambitieux de requalification des lieux.

4.3.3. Démolition d'immeubles en zones A et B du PDLT

Dans la foulée des 14 immeubles sis rue du Carrosse et chaussée de Bruxelles démolis en 2017, les études se poursuivent en vue de procéder à la démolition du solde des biens, soit 5 immeubles, laquelle devrait pouvoir se clôturer courant 2019.

10 immeubles vétustes font actuellement l'objet d'une étude en vue de leur démolition, à savoir :

- 3 immeubles rues Bastin et Munster
- 1 immeuble rue Jacquemain
- 6 immeubles rue de Gosselies

Suite à la décision du Gouvernement Wallon du 26/10/2017, le contrat de gestion conclu entre la SOWAER et IGRETEC prendra fin au 31/12/2019.

² Plan de Développement à Long Terme

5. Développement Economique

Le Service développement économique regroupe l'ensemble des actions et services destinés aux entreprises.

Dans la pratique, les équipes y sont plus particulièrement en charge de :

- la commercialisation des parcs d'activités économiques, dont l'offre s'est considérablement renforcée avec la mise en œuvre récente de de l'extension du parc de Chimay-Baileux (30 ha) et de l'Ecopole (137 ha).
Au 31 août 2018, 4 dossiers de ventes ont pu être finalisés et 8 nouvelles décisions d'achat nous ont été adressées pour une superficie totale de quelque 35.000 m² concentrés principalement sur Charleroi-Airport I et Thuin-Lobbès;
- l'accueil de délégations issues des mondes académique, diplomatique, économique, politique ou syndical. 6 délégations ont été accueillies au cours des 3 premiers trimestres parmi lesquelles, divers attachés économiques et commerciaux de l'AWEx en poste à l'étranger ou encore une délégation emmenée par l'ambassadeur de Bolivie ;
- l'important volet d'animation économique du territoire.

5.1. L'Animation Economique

Dans le cadre de la programmation FEDER 2014-2020, l'animation économique s'organise sur notre territoire au sein du portefeuille « Animation Economique dans le bassin du Hainaut Oriental » qui associe différents opérateurs du territoire (CEEI Héraclès, CCIH, UCM, Hainaut Développement).

L'équipe d'animation économique d'IGRETEC y est plus spécifiquement en charge du projet « Stratégie de Développement Economique des PME de Charleroi-Sud Hainaut ».

Dans les faits, notre principale mission est d'accompagner les entreprises dans leurs projets de développement afin de favoriser la création d'emplois et de valeur ajoutée avec un accent tout particulier sur les aspects liés à

l'élaboration et au suivi des dossiers d'aides publiques (prime à l'investissement, aide à l'emploi, chèques divers, avances récupérables, etc.) au regard de l'expérience accumulée depuis plus de 30 ans.

Du 1^{er} octobre 2017 au 31 août 2018, l'équipe d'animation économique a rencontré et accompagné 147 entreprises (63 en 2017 et 84 en 2018).

Ces accompagnements ont débouché sur l'introduction de 15 demandes d'aide à l'investissement pour un montant global d'investissements de près de 14.716.768 € au bénéfice notamment de la Brasserie du Pays Noir pour de l'acquisition de différentes machines, de la société O+R pour la construction d'un bâtiment dans le PAE de Thuin-Lobbès et de l'entreprise Belcarbon pour l'acquisition d'un bâtiment à Marchiennes-au-Pont, pour ne citer qu'eux.

Outre ces dossiers de primes à l'investissement, 14 dossiers de demandes d'aides à l'emploi dites « SESAM » (soutien à l'emploi dans les secteurs d'activités marchands pour les petites entreprises), ont été introduits sur la même période pour un total de 20,8 équivalents temps plein.

L'organisation de séances d'informations et de sensibilisation des entreprises du territoire sur divers sujets en lien avec le développement de leurs activités complète notre offre de service selon différents formats :

- Les « IGRETEC SESSION » :
Elles sont destinées à un public plus large d'entreprises avec pour objectifs de les sensibiliser à des thématiques nouvelles et innovantes, de les informer sur les politiques, mesures et outils mis en œuvre par les autorités publiques et de favoriser, par une mise en réseau, le partage d'expérience et le développement de partenariat.

Quatre « IGRETEC SESSION » ont été organisées sur la transmission d'entreprise, la cyber sécurité, le RGPD et les aides énergies en collaboration avec la CCIH, la DGO4 et la DGO6.

- Les « MasterClass » :
Ces ateliers collectifs en groupe restreint sont destinés aux chefs d'entreprises. Organisés sur une demi-journée, ils leur permettent de réfléchir et d'échanger sur des thématiques répondant à leurs besoins et à la vie quotidienne de leur entreprise.

Six « Master Class » ont eu lieu : 2 sur les marchés publics, 1 sur l'économie circulaire, 2 sur la finance et 1 sur l'excellence opérationnelle

En dehors de ces formats standardisés, nous avons également réalisé diverses séances d'information en partenariat avec d'autres acteurs sur la collaboration en entreprise, la gestion des déchets et la transformation digitale dans le cadre du programme Made Different Digital Wallonia.

Collaborations, partenariats et networking

Dans le cadre de notre mission d'accompagnement, nous sommes régulièrement amenés à guider les entreprises vers d'autres opérateurs du territoire qu'il s'agisse d'une recherche de financement, de renseignements en matière d'innovation, d'exportation, etc.

A ce titre, nous veillons, via des rencontres inter-équipes, à entretenir des relations étroites avec l'ensemble des opérateurs du territoire, la volonté étant de tendre vers la mise en œuvre d'un véritable guichet multidisciplinaire qui, de par la combinaison des compétences des différents partenaires, doit permettre d'offrir aux entreprises un dispositif d'accompagnement territorial unique, adapté et simplifié tout au long de leur processus de développement.

Toujours dans le but d'établir des contacts, de favoriser les échanges, de renforcer notre réseau et notre connaissance du tissu économique de la région, nos conseillers ont participé à diverses manifestations organisées par les clubs et fédérations d'entreprises (B4C, GECO, AGORIA, GO CLUB, etc.), nos partenaires (CCIH, Technofutur, Bubble Hub, UCM, etc.), ou les autorités de tutelle.

Enfin, en matière de développement d'outils, nous avons mis en ligne notre nouvelle

plateforme web permettant aux entreprises d'obtenir sur un seul et même site des informations complètes concernant les aides publiques. Véritable référence en la matière, le Guide des Aides Publiques va, sous cette nouvelle forme, permettre une mise à jour permanente des données et une recherche facilitée en fonction du profil du demandeur (porteur de projet, starter, PME) ou de la thématique des primes envisagées (emploi, export, investissement, innovation, etc.).

Une campagne de communication a été lancée afin d'informer les entreprises de la mise en place de cet outil, via la presse (CCIMag, DH, Le Soir, L'Avenir, La nouvelle Gazette), un mailing papier vers les entreprises de nos parcs d'activité, divers relais prescripteur et opérateurs publics), les réseaux sociaux, etc.

5.2. Hub Créatif Charleroi Métropole

Le Hub créatif Charleroi - Sud Hainaut est un dispositif visant à stimuler et à valoriser les initiatives créatives et innovantes de l'écosystème local.

Nous y assurons, dans le cadre du projet « CHARLEROI CREATIVE », la promotion du Hub (qui a changé sa dénomination en Hub créatif Charleroi Métropole) par le biais d'une plateforme web et de séances d'information (forums et ateliers) portant sur des thématiques relatives à l'économie créative (nouveaux business models, nouvelles formes d'organisation du travail, transformation de la vie quotidienne des individus, etc.). Nous abordons dans ce cadre des concepts tels que l'innovation, la co-creation, le crowdfunding, le crowdsourcing, les modes de vie « smart » etc.

Ancrés dans leur territoire et au service du développement local, les Forums CHARLEROI CREATIVE sont ouverts à tous, tout en privilégiant l'art, la culture, le sport ou les développements récents ayant trait à l'Industrie 4.0. En 2018, une dizaine de Forums et de contenus web auront été réalisés sur des thématiques aussi diversifiées que complémentaires. Les sujets abordés lors de ces rencontres permettront notamment d'alimenter les projets des autres acteurs du portefeuille Hub

(Héraclès, CETIC et ULB), et d'alimenter le contenu du nouveau site web qui est en cours de développement.

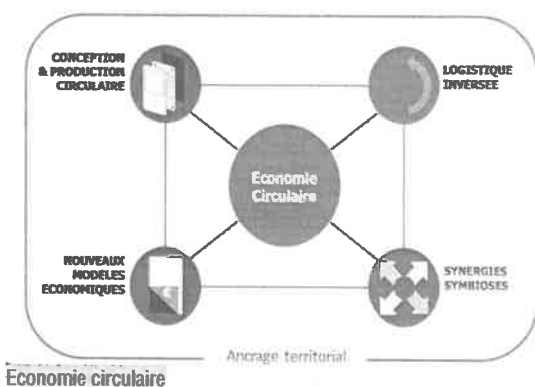
5.3. Economie circulaire

Depuis le mois d'avril 2016, IGRETEC est officiellement reconnue comme opérateur compétent et actif en économie circulaire. A ce titre, nous avons intégré le dispositif mis en œuvre par l'AEI visant à structurer et à coordonner la sensibilisation et l'accompagnement des entreprises wallonnes vers plus de durabilité et de compétitivité à long terme.

Notre rôle est de sensibiliser les entreprises, de susciter la réflexion et d'identifier, par le biais de diagnostics, les pistes de développement en la matière. Sur base de nos analyses préalables, l'administration envisage alors la possibilité d'octroyer un incitant financier à l'entreprise concernée, pour lui permettre de mesurer le potentiel d'une démarche en économie circulaire.

Cette mission est menée en partenariat avec le centre d'entreprise Héraclès.

Le dispositif fait actuellement l'objet d'une évaluation au niveau régional, notamment quant à son mode de financement.



5.4. L'Économie sociale marchande

CAROLIDAIRE, Fonds d'économie solidaire du bassin de Charleroi, a pour mission d'aider les entreprises d'économie sociale marchande à se développer via un financement sous forme de prêts subordonnés et de participation en capital.

Depuis plusieurs années, ce fonds souffre d'un déficit de visibilité qui, accompagné d'une baisse significative des taux proposés par les organismes bancaires et du nombre limité d'entreprises éligibles, génère une faible demande de soutien.

Au regard de ces éléments, une réflexion sera menée dans le prochains mois quant à la pérennité du modèle.

Dans l'attente, afin de relancer la dynamique, une communication rappelant l'existence du fonds et ses principes a été organisée vers les entreprises du secteur actives sur le territoire d'action de CAROLIDAIRE.

En termes de réalisation, un dossier de financement a été validé depuis le début de cette année, au de Monceau-Fontaines.

5.5 Gestion opérationnelle d'Héraclès

Depuis le second semestre 2017, IGRETEC assure la gestion journalière du Centre d'entreprises et d'innovation Héraclès.

Cette mission s'inscrit dans le cadre des travaux, menés à l'initiative des acteurs/opérateurs d'animation économique actifs sur le territoire de Charleroi Métropole, visant à opérer une refonte du paysage, une rationalisation des outils et à construire une offre de services intégrée, cohérente et plus lisible pour les entreprises.

Ces travaux devraient aboutir à la mise en place, au départ du centre d'entreprises, d'une structure faîtière baptisée « Charleroi Entreprendre » dont les contours et missions devraient être arrêtés d'ici la fin de l'année.

5.6. Le Comité de Développement Stratégique

La présidence du Comité de Développement Stratégique est assurée alternativement, pour une période de 2 ans, par un représentant issu du milieu syndical ou patronal. Succédant à Dominique Demonté (Directeur du Biopark), Rudy Pirquet (Secrétaire Général régional SETCa) a officiellement endossé, en date du 1er

février 2018, la fonction de Président pour la période 2018 - 2020.

Pour 2018, les activités du CDS se sont inscrites en parfaite continuité et complémentarité avec les initiatives précédemment lancées (Etude logement, 3^{ème} édition de l'Atlas socio-économique, Schéma de Développement Territorial, Boîte à outils anti-dumping social, ...).

Les commissions

Courant 2018, un groupe de travail a été mis sur pied afin de définir son nouveau positionnement et, notamment, sa mission de

« Point de convergence » :

- Relayer les initiatives existantes (de/vers les opérateurs, partenaires, et structures associées) ;
- Susciter l'émergence de projets fédérateurs et structurants ;
- Favoriser leur opérationnalisation ;
- Amplifier leurs processus de réalisation.

Au niveau des réalisations concrètes, mentionnons :

1. Le colloque « Opportunités & success stories from Industry 4.0. »

Cette journée, organisée le 20 juin 2018 à l'Aéropole en étroite collaboration avec IGRETEC et avec le soutien d'EURADA, la SOGEPA, Catch, Innovatech et la Commission européenne, s'inscrivait dans le cadre du programme « Made Different Digital Wallonia » et des activités officielles (AGORADA et AG 2018) d'EURADA. Près de 120 participants (Agences de développement économique) issus de nombreuses régions européennes y ont pris part.

2. L'étude « Potentiel de développement d'activités logistiques spécifiques sur le site de BSCA »

Le plan « Catch », visant le redéploiement économique du site Caterpillar, a notamment mis en exergue l'importance des secteurs « Biotech », « Logistique » et « Aéronautique ». Afin de capitaliser sur ces atouts et intensifier les collaborations (synergies et projets structurants), le CDS a souhaité préciser et valider différents aspects en lançant (via le Syndicat d'Etudes de la Région de Charleroi Sud-

Hainaut), une mission de consultance spécifique. Celle-ci a débuté en avril 2018 et se déroulera en deux phases (identification du potentiel et des opportunités de développement et élaboration de business modèles/scenarii évolutifs).

La commission « Mobilité » a suivi de nombreux dossiers et problématiques liés à l'amélioration de la mobilité multimodale sur l'ensemble du territoire du Bassin de vie de Charleroi :

- Liaison Charleroi – Sud (Autoroute E420) ;
- Accessibilité et mobilité autour des Centre commercial Rive Gauche, GHDC, Hôpital civil Marie-Curie, Cité des métiers, etc. ;
- Développement des activités et de l'accessibilité au BSCA ;
- Bus à Haut Niveau de Services (BHNS) pour la N5 ;
- Mémoire transport fluvial ;
- Les opportunités et enjeux du Schéma de Développement Territorial.

La Commission a également été à l'initiative du colloque « Rencontres mobilité » organisé, en partenariat avec la « Conférence des Bourgmestres ». Cette journée, à destination spécifique des Villes et Communes, visait à apporter des informations pointues et des solutions concrètes à divers aspects en lien avec la « Mobilité » (Expérience de la Région de Charleroi Métropole, initiatives porteuses et innovantes, sources de financement, nouvelles normes/ technologies disponibles). Près de 60 participants y ont pris part.





Au cœur des priorités du CDS depuis sa création, La Commission « Capital Humain » a généré et/ou soutenu (notamment via les Fonds Feder) des projets d'infrastructures, novateurs et structurants, répondant aux besoins du territoire, tels que le Campus Technologique, l'Université Ouverte, le Centre Zénobe Gramme ou la Cité des Métiers.

Ces grands projets d'infrastructures ont permis de soutenir la reconfiguration ou l'évolution de l'offre pédagogique sur le territoire de Charleroi Métropole. Une seconde phase, initiée en 2017 s'est davantage focalisée sur :

- La consolidation du paysage institutionnel de l'éducation et de la formation ;
- L'émergence de nouvelles idées et de nouveaux projets de manière à préparer le Bassin de vie de Charleroi à la mutation du marché de l'emploi, des nouvelles technologies et des exigences d'apprentissage tout au long de la vie.

Parallèlement à ses objectifs intrinsèques, la Commission a initié ou soutenu, en 2018, divers projets structurants : Coding school, Electronique de l'énergie, Territoire Zéro chômeur de longue durée, Le Studio (filiales techno-industrielles et de la construction du futur, COOP (coopératives citoyennes).

Le CDS continue par ailleurs de soutenir le projet « Découverte des métiers à l'école » mené par l'Instance Bassin EFE-Hainaut Sud (Chambre Enseignement Qualifiant).

Au niveau de la communication, le CDS s'est focalisé, en 2018, sur un objectif prioritaire : la définition et la mise en œuvre du Nouveau plan de communication de Charleroi Métropole (portail internet, identité graphique, etc.). Celui-ci ambitionne de développer l'identité et

l'attractivité de l'ensemble de notre territoire. Il trouvera sa concrétisation durant le 4^{ème} trimestre 2018.

Enfin, une attention toute particulière a été portée à l'optimisation de la cohérence et du soutien à la mise en œuvre des actions (communes et complémentaires à celles du CDS) de la Cellule « Catch » : relai direct avec les divers projets des Commissions, coordination/implication dans divers projets structurants (SDT, étude logement, ...) et lien avec la Conférence des Bourgmestres.

5.6.1. Interreg

Dans le cadre du deuxième appel à projets de la programmation 2014-2020 d'INTERREG V France-Wallonie-Vlaanderen, le Comité de Développement Stratégique a organisé, comme en 2015, diverses séances d'information et de sensibilisation à l'attention des opérateurs locaux.

Sur l'ensemble des dossiers proposés, deux projets ont été retenus pour la seconde phase au terme de la présélection :

- GBBS « Gaming Bridges between industry and students », porté par le Quai 10 de Charleroi (Chef de file),
- PROSPECT « PROSPective des Emplois & des Compétences Transfrontalière dans le Hainaut », porté par la Mission Régionale pour l'Insertion et l'Emploi à Charleroi.

A l'issue de la sélection officielle fin 2017, le projet « GBBS » a été retenu.

Ce projet au budget de 1.500.000 € ambitionne de favoriser et d'intensifier, au niveau transfrontalier, les interactions entre les étudiants des sections numériques et les acteurs issus des Industries Créatives et Culturelles (ICC).

Au cours de l'année 2018, IGRETEC a mené des démarches similaires en vue d'informer les porteurs de projets potentiels sur les opportunités des appels à « Microprojets » Interreg (d'un budget de maximum 30.000 €).

5.7. La Conférence des Bourgmestres du Bassin de vie de Charleroi



La Conférence des Bourgmestres du Bassin de vie de Charleroi vise à renforcer la dynamique supracommunale au sein de Charleroi Métropole et ce, au bénéfice de l'ensemble des communes qui le composent afin de développer l'attractivité du territoire. IGRETEC en assure la coordination et le secrétariat.



Ce nouvel organe a d'ores et déjà permis, en collaboration avec IGRETEC et le Comité de Développement Stratégique, d'initier un chantier ambitieux, à savoir la création d'un Schéma de développement territorial (SDT), et de mettre en œuvre des actions de benchmarking (étude du SCOT de Nantes Métropole notamment).

Le SDT constituera un véritable projet de territoire partagé. Les premiers travaux dans ce cadre ont été initiés. Un consortium international a été désigné. Il s'agit des bureaux BUUR

(Louvain et Gand), IDEA CONSULT (Bruxelles), GRAU (Paris), TETRA (Paris), CREAT (Louvain-La-Neuve), TECHNUM (Bruxelles) et MOJITO MS (Gent). De nombreuses rencontres ont été organisées avec les communes et les opérateurs concernés. La première phase (diagnostic, atlas et premières grandes orientations) a été conclue en janvier 2018. La seconde phase (Projet de territoire) a été initiée lors des Ateliers du territoire qui se sont déroulés en mai 2018.

Ces ateliers ont permis de présenter les constats et enjeux du territoire et de tester, avec les participants, plusieurs scénarios prospectifs.

Enfin, la Conférence des Bourgmestres s'est également dotée de premiers moyens de fonctionnement. Un premier subside régional a été obtenu. Par ailleurs, elle s'est positionnée comme acteur de référence vis-à-vis de la Province de Hainaut dans le cadre de l'appel à projets « supracommunalité ». Les moyens obtenus dans ce cadre permettent de mettre en œuvre des actions visant à développer l'attractivité territoriale de notre région (site Internet Charleroi Métropole, Welcome Pack Charleroi Métropole, Guide touristique Charleroi Métropole, etc.), de développer des partenariats structurants entre communes (Ceinture alimentaire de Charleroi Métropole, informations sur des projets transposables dans toutes les communes comme la biométhanisation, initiatives supracommunales, etc.), tout comme des ateliers de travail avec différents partenaires (UVCW, Agglomération de Maubeuge-Val de Sambre, etc.).



6. Relations In House

Depuis la validation du Plan Stratégique 2017-2019, IGRETEC a recensé 253 demandes émanant de ses associés, dont 160 en 2017 et 93 en 2018 (chiffres arrêtés au 01/09/2018). Les prévisions par année étaient de 75 demandes, l'objectif est d'ores et déjà atteint pour l'année 2018.

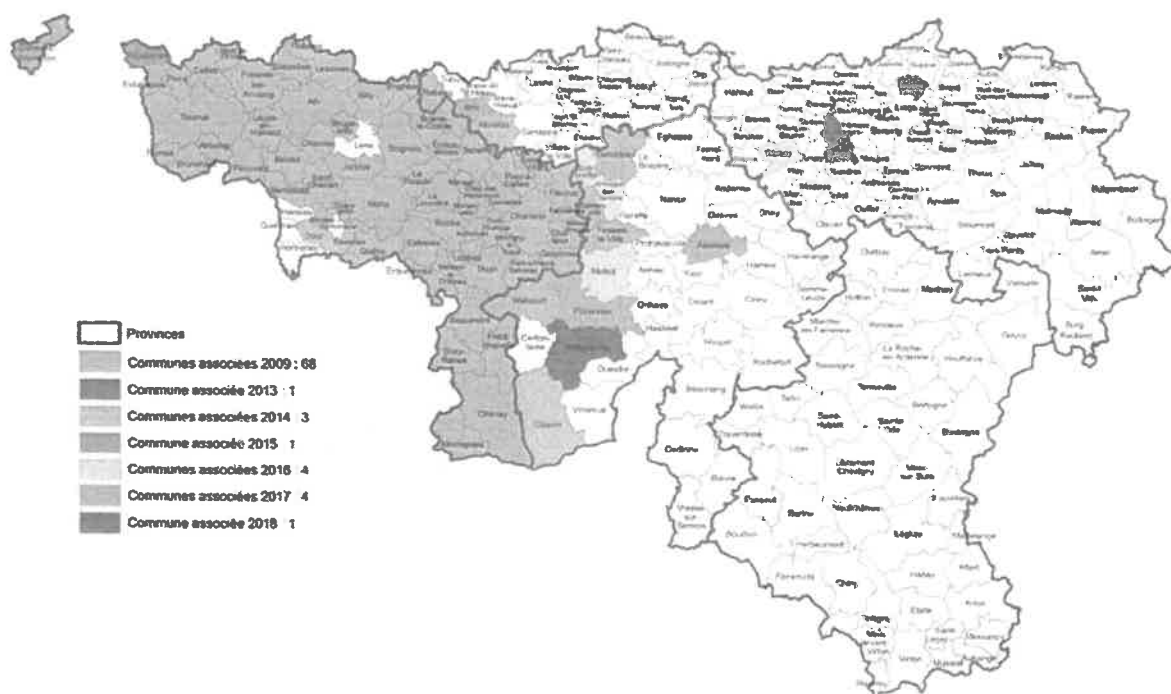
En 2017, 93 contrats sont rentrés signés et 89 contrats au 1/09/2018. La prévision annuelle était de 65, l'objectif est donc rencontré.

Depuis le lancement du projet « In House » en 2011, 72 nouveaux associés sont entrés dans le capital d'IGRETEC. L'an dernier, le Conseil d'Administration a examiné et accepté 10 nouvelles demandes d'adhésion. Cette année, 6 nouveaux associés nous ont rejoint. Il s'agit des communes d'Assesse, Comines – Warneton, Florennes, Ittre, Amay, Juprelle, Molenbeek et Philippeville, de la Zone de secours « Hainaut-Centre », des RCA de Mons, Dour et Erquelines,

du CPAS de Quaregnon, de l'Intercommunale SEDIFIN, de l'ADL de Jemeppe-Sur-Sambre et de l'ASBL « la Douaire ». D'autres demandes nous ont été adressées, elles seront analysées aux Conseils d'Administration du dernier quadrimestre. Nous totalisons, à la date de publication de la présente évaluation, 148 associés représentant un territoire regroupant 1.691.000 habitants.

Comme les années précédentes, IGRETEC a participé au Salon des Mandataires à Marche-en-Famenne. Cette année, les différents métiers de l'Intercommunale étaient présentés. Ce Salon reste une exceptionnelle vitrine pour faire découvrir notre savoir-faire et rencontrer l'ensemble des responsables des communes, provinces, intercommunales, associations, régions autonomes et autres organismes d'intérêt public.

Territoire couvert par les communes associées



Les indicateurs d'évaluation

ACTIONS, PROJETS ET DOSSIERS ISSUS DU PLAN STRATEGIQUE 2017-2019

1. Eau, Techniques du bâtiment et Maîtrise d'ouvrage

	Taux de réalisation (*)			Date fin	Remarques
	01-10-17	01-10-18	01-10-19		
1.1. Pôle de la gestion de l'eau et des espaces publics					
1.1.1. Assainissement des eaux usées domestiques et industrielles					
Station de pompage + Collecteur Sentier de la Ferme	95%	100%		oct-18	
Collecteur de Thuillies partie 2	60%	65%	100%	sept-19	
Station d'épuration de Thuillies	60%	80%	100%	Fin 2019	Notifié en août 2016
Rénovation de la STEP Lobbes Chemin d'Hourpes	60%	80%	100%	Fin 2019	
Rénovation de la STEP Avigroup	60%	65%	90%	Fin 2020	
Collecteur de Velaine	80%	90%	100%	Fin 2019	
Rénovation collecteur de Soleilmont	0%	30%	50%	Fin 2020	
Rénovation STEP de Souvret-Chenoit	50%	50%	50%	Report	Dossier postposé par la SPGE dans un prochain programme
Réhabilitation du bassin d'orage et de la SP du Lac de Féronval	0%	0%	0%	Report	Dossier postposé par la SPGE dans un prochain programme
Station d'épuration de Saint-Amand	60%	70%	80%	Fin 2020	
Collecteur du ruisseau Sauci	30%	30%	30%	Report	Dossier postposé dans un prochain plan stratégique (2022-2026)
Extension de la STEP de Baileux	0%	30%	50%	2023	
Collecteur de la STEP de Beauwez		0%		Report	Dossier postposé dans un prochain plan stratégique
Collecteur de la STEP de Macquenoise		0%		Report	Dossier postposé dans un prochain plan stratégique
Collecteur de Montignies-Saint-Christophe		0%		Report	Dossier postposé dans un prochain plan stratégique
Collecteur du ruisseau de Buzet	20%	30%	50%	2022	Ajout
Station de pompage de Wangenies	0%	0%	10%	2023	Ajout
Collecteur de Wangenies	0%	0%	10%	2023	Ajout
Station de pompage et collecteur Heppignies II	0%	0%	30%	2021	Ajout
Station de pompage et collecteur Martinrou I	0%	0%	30%	2021	Ajout
Station de pompage et collecteur Martinrou II	0%	0%	30%	2021	Ajout
1.1.2. Distribution d'eau					
Nombre de dossiers réalisés par an	10	12	15		Objectif: 10 dossiers/an - Objectif dépassé, les commandes continuent d'arriver
1.1.3. Egouttage prioritaire et Plans d'investissements communaux (P.I.C.)					
Nombre de dossiers réalisés par an	14	20	8		Objectif: 42 dossiers sur 3 ans (14/an)
1.1.4. Espaces publics					
Nombre de dossiers réalisés par an	6	6	6		Objectif: 6 dossiers/an
1.1.5. Cadastre des réseaux et topographie					
Nombre de km inspectés par an	0	120	170	2022	Objectif: 170 Km/an soit 850 km en 5ans
1.1.6. Hydrologie					
Nombre de bassins d'orage par an	1	1	1		Objectif: 1 dossier/an

(*) Taux prévisionnel en 2019

ACTIONS, PROJETS ET DOSSIERS ISSUS DU PLAN STRATEGIQUE 2017-2019

	Taux de réalisation (*)			Date fin	Remarques
	01-10-17	01-10-18	01-10-19		
1.2. Exploitation					
1.2.1 SME					
Recertification ISO14001:2015, réenregistrement EMAS, et validation de la déclaration environnementale complète	100%			juin-17	En juin 2017, nous avons renouvelé notre certification ISO 14001 selon la nouvelle version de la norme (ISO 14001:2015) et notre enregistrement EMAS de la majorité de nos stations d'épuration ainsi que de notre laboratoire et du siège d'exploitation situés à Montignies-sur-Sambre.
Incorporation progressive des stations d'épuration dans le scope de l'enregistrement EMAS: 1 enregistrement planifié	0%	0%	100%	juin-19	La station d'épuration de Fleurjoux a été réceptionnée en juin 2016. Nous prévoyons son intégration au domaine d'application de nos démarches ISO14001 et EMAS en juin 2019. Les stations d'épuration de Farciennes 1 et 2 (200EH chacune) ont été retirées en 2017 du domaine d'application de nos démarches environnementales ISO14001 et EMAS car elles ont été déclassées en collecteur vers la station de Fleurjoux (2.700 EH).
Révision des analyses environnementales des ouvrages d'épuration dans le cadre de la recertification de juin 2017	38/38 100%				A partir de 2018, nouvelle mise à jour des analyses environnementales de l'ensemble des stations d'épuration prévue en prévision de la recertification en 2020.
Révision des analyses environnementales des ouvrages d'épuration dans le cadre de la recertification de juin 2020		9/38	30/39	récurrent	En 2018, seules les analyses environnementales des stations d'épuration auditées en juin ont été révisées. En juin 2019, nous devrions intégrer la station de Fleurjoux. En juin 2021, nous devrions intégrer celle de Thuillies.
Revalider au moyen d'audits internes de conformité légale l'ensemble des stations d'épuration EMAS en matière de permis et autres autorisations.	7/38	29/38	39/39	récurrent	Nbre d'audit internes de conformité réalisés / Nbre d'audits internes de conformité à réaliser (correspondant aux stations d'épuration EMAS).
1.2.2. Reprise d'ouvrages en exploitation					
Reprise en exploitation de la station d'épuration de Lobbe-Bonnières après mise aux normes	0%	0%	100%	2019	L'accord de la SPGE sur ce projet a pris du retard et été obtenu mi 2015. La fin des travaux est prévue en novembre 2018 et la mise en service en 2019.
Reprise en exploitation de la station d'épuration provinciale du Relais de la Haute Sambre (anciennement Avigroup)	0%	0%		2021	Report - Selon le programme d'investissements 2017-2021, le début de chantier pour la rénovation de cette station d'épuration est prévu en 2019. Le chantier devrait se terminer en 2021 et la station devrait être mise en service également en 2021.
Reprise en exploitation de la station d'épuration de Thuillies	0%	0%	100%	2019	Mise en service prévue courant 2019.

(*) Taux prévisionnel en 2019

ACTIONS, PROJETS ET DOSSIERS ISSUS DU PLAN STRATEGIQUE 2017-2019

	Taux de réalisation (*)			Date fin	Remarques
	01-10-17	01-10-18	01-10-19		
1.2. Exploitation					
1.2.3 Chantiers particuliers					
Rénovation collecteur Taillis-Près (pie amont)	100%			2017	
Amélioration et remplacement des automatismes et de supervision de la station d'épuration de Leval-Chaudeville	50%	100%		2018	Réception provisoire le 30/03/2018
Réfection des chemins de roulement des décanteurs des stations d'épuration de Roselies, Marchienne-au-Pont, Wanfercée-Baulet, Beaumont, Virelles et Baileux.	100%			2017	
Réhabilitation du chenal de sortie des bassins d'aération de la station d'épuration de Roselies	100%			2017	
Réhabilitation des réseaux de collecte du ruisseau de l'Ernelle et celui de la Charbonnière à Fontaine-l'Evêque	60%	80%	100%	2019	
Réhabilitation du collecteur d'Acoz		60%	100%	2019	Ajout - Chantier en cours
Remplacement de divers dégrilleurs	100%			2017	
Remplacement du garnissage des tours de désodorisation de l'air de la station d'épuration de Montignies-sur-Sambre	30%	100%		2018	Ajout - Risque environnemental significatif identifié lors de la mise à jour de l'analyse environnementale de la station d'épuration de Montignies-sur-Sambre. 2 tours de désodorisation sur les 9 étaient concernées.
Installation d'un système de détection incendie dans les locaux process de la station d'épuration de Marchienne-au-Pont pour lesquels l'analyse de risques indique un risque important	0%	10%	100%	2019	Ajout - Risque environnemental significatif identifié lors de la mise à jour de l'analyse environnementale de la station d'épuration de Marchienne-au-Pont. Le CSC est en cours de rédaction.
1.2.4. Outils de gestion					
Caractérisation des ouvrages de collecte dans le cadre d'INFONET	41%	80%	100%	2019	Le marché de caractérisation du réseau de collecte est en cours de réalisation. La mise en œuvre de ce projet de grande ampleur est progressive et modulable. De nouveaux projets se sont greffés à l'objectif initial.
Mise en œuvre d'une GMAO (Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur)	75%	85%	100%	2019	En 2018, la décision a été prise d'implémenter la nouvelle version du programme GMAO. Certains points du plan d'action initial ont donc été mis en suspens en attendant l'upgrade du logiciel (marché notifié le 03/09/2018)
Etude relative à l'influence des rejets des stations d'épuration en cas de dysfonctionnement sur la qualité des cours d'eau	75%	75%	100%	2019	Etude réalisée en interne.

(*) Taux prévisionnel en 2019

ACTIONS, PROJETS ET DOSSIERS ISSUS DU PLAN STRATEGIQUE 2017-2019

	Taux de réalisation (*)			Date fin	Remarques
	01-10-17	01-10-18	01-10-19		
1.2. Exploitation					
1.2.5 Autorisations					
Renouvellement de l'enregistrement d'IGRETEC en tant que transporteur de déchets autres que dangereux et inertes	0%	0%	100%	2019	A renouveler avant le 25/07/2019
Renouvellement du permis d'exploiter de la station d'épuration de Boussu-lez-Walcourt	0%	75%	100%	2019	Dossier de renouvellement introduit en juin 2018.
Renouvellement des déclarations de classe 3 pour l'exploitation de transformateurs électriques au sein de certaines stations de pompage	0%	10%	100%	2019	13 dossiers sont à réaliser d'ici fin 2019.
Régularisations administratives	19/39	33/39	39/39	récurrent	Nbre régularisations administratives mises en oeuvre/Nbre régularisations administratives identifiées lors des audits internes de conformité. Ces régularisations administratives concernent principalement des permis.
1.2.6 Autres projets environnementaux					
Lancement de l'éco-pâturage sur 10 sites (8 stations d'épuration et 2 stations de pompage) comme mode de gestion des espaces enherbés	100%			2017	Ajout
Test de remplacement de l'eau de ville par de l'eau de service au niveau de la préparation des polymères utilisés pour la déshydratation des boues d'épuration de la station d'épuration de Montignies-sur-Sambre	0%	80%	100%	2019	Ajout - Les adaptations techniques sont en cours de finalisation. La phase de test est prévue ensuite sur 1 ou 2 mois.
1.2.7. Assainissement Autonome					
Mise en place de la GPAA (gestion publique de l'assainissement autonome)	80%	100%		2018	

(*) Taux prévisionnel en 2019

ACTIONS, PROJETS ET DOSSIERS ISSUS DU PLAN STRATEGIQUE 2017-2019

1. Eau, Techniques du bâtiment et Maîtrise d'ouvrage

	Taux de réalisation (*)			Date fin	Remarques
	01-10-17	01-10-18	01-10-19		
1.3. Pôle du bâtiment et de l'efficacité énergétique					
1.3.1. L'enfance					
Nombre de projets réalisés (1 par an)	1	1	1		récurrent
1.3.2. L'apprentissage					
Nombre de projets réalisés (1 par an)	1	1	1		récurrent
1.3.3. La vie professionnelle					
Nombre de projets réalisés (3 par an)	3	3	3		récurrent
1.3.4. La vie familiale					
Nombre de projets réalisés (2 par an)	2	2	2		récurrent
1.3.5. Les seniors					
Nombre de projets réalisés (2 par an)	2	2	2		récurrent
L'éco-construction					
Nombre de projets réalisés (5 par an)	5	5	5		récurrent
1.4. Pôle Maîtrise d'Ouvrage Déléguée, Surveillance et Coordination Sécurité Santé					
1.4.1. Cité des Métiers					
Site Roullier	32%	36%	60%		2021
Site Aumôniers du Travail de Charleroi	32%	36%	60%		2021
1.4.2. Charleroi District Créatif					
La rénovation du Palais des Beaux-Arts	28%	40%	50%		2023
La création d'un Palais de Congrès	28%	40%	50%		2023
La rénovation du Palais des Expositions	28%	40%	50%		2023
La construction d'une unité de production d'énergie pour des infrastructures publiques (UPE)	28%	40%	50%		2023
La redynamisation urbaine - Les espaces publics	28%	40%	50%		2023
La redynamisation urbaine - Les grands axes	28%	40%	50%		2023
Le Plan lumière	28%	40%	50%		2023
1.4.3. Déconstruction CHU					
	84%	99%	100%		2019

(*) Taux prévisionnel en 2019

ACTIONS, PROJETS ET DOSSIERS ISSUS DU PLAN STRATEGIQUE 2017-2019

2. L'Énergie

	Taux de réalisation (*)			Date fin	Remarques
	01-10-17	01-10-18	01-10-19		
2.1. Gestion des participations énergétiques					
Dividendes distribués aux villes et communes du secteur 3	12.800.000	14.686.000	14.300.000		Indicateur valorisé en € - dividende arrêté par l'assemblée générale l'année n pour l'exercice n-1
	31%	66%	100%		
2.2. Services énergétiques					
2.2.1. Centrale d'achat d'énergie					
Mise en place d'une plateforme Switch	95%	100%	100%		Obj : Taux d'utilisation des adhérents : 100% en trois ans. Plateforme mise en ligne le 2 octobre 2017
Mise en place d'une plateforme Achat groupé citoyens	1 17%	4 83%	1 100%		Obj : 6 nouveaux projets en trois ans - En 2017 : Châtelet - En 2018 : Farciennes, Fleurus, Frameries et Quaregnon
2.2.2. Efficacité Énergétique					
Mise en place de solutions visant l'efficacité énergétique dans les bâtiments publics	29%	60%	100%		Obj : 45 nouveaux chantiers en trois ans
Pollec 3 : Plan d'action énergie climat	0%	75%	100%		Obj : Rédiger un PAED pour 5 communes L'échéance du projet a été reportée par la RW à début 2019
2.2.3. Production d'énergie					
Développement de partenariats et investissements en production d'énergie renouvelable	66%	100%	100%		Obj : concrétiser 1 nouveau partenariat Création Activent wallonie le 27 octobre 2017
2.2.4. Contrôle moteurs					
Développement du métier	8 67%	10 150%	4 183%		Obj : 12 nouveaux contrats en trois ans 4 nouveaux contrats et 4 extensions de missions en 2017 4 nouveaux contrats et 6 extensions de missions en 2018
2.2.5. Guichet de l'énergie					
Nombre de visiteurs et contacts téléphoniques +/- 3000/an	2055 23%	2312 49%	100%		Action récurrente
Nombre de dossiers MEBAR traités 400/an	348 29%	365 59%	100%		Action récurrente

(*) Taux prévisionnels en 2019

ACTIONS, PROJETS ET DOSSIERS ISSUS DU PLAN STRATEGIQUE 2017-2019

3. Développement territorial

	Taux de réalisation (*)			Date fin	Remarques
	01-10-17	01-10-18	01-10-19		
3.1. L'ENVIRONNEMENT ET L'URBANISME					
Réalisation d'études de faisabilité environnementales ou urbanistiques	33%	66%	100%	Récurrent	
Réalisation d'études d'incidence sur l'environnement et d'études d'incidences de plan	33%	66%	100%	Récurrent	
Réalisation d'études de mobilité	33%	66%	100%	Récurrent	Ajout
Réalisation de RUE (études préalables à la mise en œuvre de ZACC)	33%	66%	100%	Récurrent	
Réalisation de RIE (études préalables à la mise en œuvre d'un SAR et d'un PCA)	33%	66%	100%	Récurrent	
Réalisation de dossiers de reconnaissance et de dossiers de révision de plan de secteur en vue la mise en œuvre de PAE	33%	66%	100%	Récurrent	
Réalisation de projets d'urbanisme et d'aménagement du territoire	33%	66%	100%	Récurrent	
Réalisation de dossiers de permis d'environnement ou unique	33%	66%	100%	Récurrent	
Réalisation d'études de zone pour les communes	33%	66%	100%	Récurrent	
Suivi technique et administratif des études de zones, en collaboration avec les communes et la SPGE	33%	66%	100%	Récurrent	
3.2. Etudes d'Aménagement du territoire					
3.2.1. Reconversion Porte Ouest	10%	10%	30%	2025	
3.2.2. Réaménagement de l'îlot Zoé Drion	20%	50%	70%	2020	
3.2.3. Rives de Charleroi	40%	50%	95%	2020	
3.2.4 Opération de revitalisation Urbaine à Aiseau-Presles	10%	25%	80%	2020	Ajout
3.3. SRPE					
Gare de formation - Erquelinnes	90%	100%	100%	2018	
Brasserie des Alliés - Charleroi	80%	80%	95%	2020	
N°10 du Gouffre - Châtelet	70%	70%	70%		En attente d'une enveloppe budgétaire wallonne
3.4. Le Tourisme					
CITW+					
Opérationnalisation des études faites dans le cadre du CITW (2/an)	33%	66%	100%		Action récurrente

(*) Taux prévisionnels en 2019

ACTIONS, PROJETS ET DOSSIERS ISSUS DU PLAN STRATEGIQUE 2017-2019

4. Création et gestion d'infrastructures d'accueil

	Taux de réalisation (*)			Date fin	Remarques
	01-10-17	01-10-18	01-10-19		
4.1. Les Parcs d'Activités Economiques					
4.1.1. PAE Charleroi-Airport 2 - sortie principale	10%	50%	90%	2020	
4.1.2. Ecopole - accessibilité RN90	100%			2017	
Ecopole - Ecocentre	0%	0%	40%	2022	
Ecopole - voiries de dessertes	20%	30%	40%	2020	
4.1.3. Extension PAE Fleurus-Farciennes	0%	0%	15%	2025	
4.1.4. Extension PAE de Momignies	10%	25%	50%	2020	
4.1.5. Extension du PAE de Beaumont	30%	50%	70%	2022	
4.1.6. PAE de Thuin-Donstiennes	100%	0%		2017	
4.1.7. Microzones					
Fonderie Léonard Giot	0%	0%	0%		Abandon
Site "surchiste" Fontaine-l'Evêque	50%	50%	90%	2020	
Aiseau-Prezles (Menonry)	10%	20%	30%	2023	
Grand Ban - Sainte-Pauline	30%	50%	80%	2020	
4.1.8. Requalification de PAE					
Requalification Aérople	10%	30%	80%	2020	
Requalification PAE de Courcelles	0%	10%	75%	2020	
Requalification PAE de Montignies-sur-Sambre	0%	0%	75%	2020	
Parking mutualisé Aérople		25%	100%	2019	Ajout
PAE de Frasnes-lez-Gosselies - faisabilité	0%	100%		2018	
4.1.9. Projet ZELDA		50%	100%	2019	Ajout
4.1.10. CHIMAY-BAILEUX	100%			2017	
4.2. Les bâtiments					
4.2.1. I tech incubator 3	5%	17%	38%	2021	
4.2.2. Bâtiment Ecopole	0%	0%	7%	2021	
4.2.3. Green Sonaca	40%	83%	100%	2019	
4.2.4. Soleo	100%			2017	
4.2.5. Centre d'excellence en efficacité énergétique et développement durable	0%	0%	0%		Réorientation et externalisation du projet
4.2.6. Campus technologique	3%	5%	38%	2022	Achat et études
4.2.7. Caserne Trésignies - Achat	0%	0%	100%	2019	
Caserne Trésignies - Rénovation	0%	0%	0%	2022	
4.2.8. Acquisition de bâtiments					
Mermoz 2	100%			2017	Ajout - Acquisition en décembre 2017
Lindbergh	100%			2017	Ajout - Acquisition en avril 2017

(*) Taux prévisionnels en 2019

ACTIONS, PROJETS ET DOSSIERS ISSUS DU PLAN STRATEGIQUE 2017-2019

5. Développement Economique

	Taux de réalisation (*)			Date fin	Remarques
	01-10-17	01-10-18	01-10-19		
5.1. L'Animation Economique					
Stratégie de développement des PME de Charleroi-Sud Hainaut					
Accompagnements : Feuille de route, plan d'action, dossiers d'aides, ... (609 sur 3 ans)	50% 305	86% 524	100% 609		Une même entreprise peut bénéficier de plusieurs interventions
Ateliers (10 sur les 3 ans)	20% 2	80% 8	100% 10		
Hub créatif Charleroi-Sud Hainaut					
Séance d'information et de sensibilisation (15/an)	11%	37%	44%		Le nombre et le format des forums ont été revus et adaptés à l'audience-cible de deux manières: d'une part en organisant 5-10 séances présentielle par an et d'autre part en développant du contenu informationnel en ligne (capsules vidéo: 5-10/an + Webinaires). La modification de format a été enterrinée au travers du rapport d'activité de 2017 et doit faire l'objet d'une modification de fiche projet en GW.
Entreprises présentes (170/an)	9%	21%	100%		Les forums Charleroi Creative sont ouverts au grand public (entreprises, citoyens, chercheurs et universités, acteurs institutionnels, enseignement, etc.) de façon à favoriser le décroisement disciplinaire. Sur environ 425 inscrits à ces forums depuis janvier 2017, les entreprises, qui sont le coeur de cible du Hub créatif pour le FEDER, constituent près de 20% des participants.
Economie circulaire					
Dossiers accompagnés (13 par an)	17%	66%	100%		Une démarche visant à redéfinir les contours et modalités de financement du programme est en cours depuis plusieurs mois au niveau régional. Cela conduira sans doute à une redéfinition et réévaluation des indicateurs.
L'Economie sociale marchande - Carolidaire					
Financement de projet (1/an)	66%	100%	100%		

(*) Taux prévisionnels en 2019

ACTIONS, PROJETS ET DOSSIERS ISSUS DU PLAN STRATEGIQUE 2017-2019

6. Relations In house

	Taux de réalisation (*)			Date fin	Remarques
	01-10-17	01-10-18	01-10-19		
Nombre de demandes d'associés (75/an)	137	116	75	Récurrent	
Nombre de conventions (65/an)	75	107	65	Récurrent	

(*) Taux prévisionnels en 2019



Les comptes de résultats prévisionnels Les budgets d'investissements

COMPTE DE RESULTATS 2014-2017
COMPTE DE RESULTATS PREVISIONNEL 2018-2019

SECTEUR 1 (En milliers €)

	REALITES				BUDGETS	
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Ventes & prestations	44.354	44.921	46.909	46.903	48.302	50.789
Chiffre d'affaires (*)	40.714	42.567	43.687	45.567	46.732	49.113
Variation de stocks	1.164	288	1.228	-813	0	0
Autres produits d'exploitation	2.476	2.066	1.994	2.149	1.570	1.676
Coût des ventes et prestations	-38.839	-39.209	-40.449	-40.864	-41.189	-43.083
Achats	29	69	133	200	0	0
Services & biens divers	11.421	10.687	11.162	11.159	12.904	12.182
Rémun.+ch.soc.	20.881	21.313	21.648	22.197	22.543	24.549
Amortissements, provisions & autres charges d'exploitation	6.508	7.140	7.506	7.308	5.742	6.352
Résultat d'exploitation	5.515	5.712	6.460	6.039	7.113	7.706
Produits financiers	4.261	1.536	1.323	1.381	560	514
Charges financières	-6.343	-6.537	-6.291	-6.096	-5.743	-5.715
Bénéfice avant résultat exceptionnel	3.433	711	1.492	1.324	1.930	2.505

EXERCICE 2019 BUDGET D'INVESTISSEMENTS

SECTEUR 1 (En milliers €)

	2019
Investissements	631
Mobilier et équipement	29
Matériel et logiciels informatiques	350
Centrale d'Achat d'Energie	20
Bureau d'études	230
Gestion immobilière	2

COMPTE DE RESULTATS 2014-2017
COMPTE DE RESULTATS PREVISIONNEL 2018-2019

SECTEUR 2 (En milliers €)

	REALITES				BUDGETS	
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Ventes & prestations	33.735	28.336	20.009	17.109	18.934	32.095
Chiffre d'affaires	975	1.714	1.493	1.854	3.566	6.118
Variation de stocks	9.575	3.979	3.203	352	2.598	12.288
Autres produits d'exploitation	23.185	22.643	15.313	14.903	12.770	13.689
Coût des ventes et prestations	-35.562	-30.166	-20.791	-18.328	-19.035	-31.671
Achats	20.237	12.647	5.537	794	2.070	12.260
Services & biens divers	10.866	12.573	10.281	11.347	12.389	13.036
Amortissements, provisions & autres charges d'exploitation	4.459	4.946	4.973	6.187	4.576	6.375
Résultat d'exploitation	-1.827	-1.830	-782	-1.219	-101	424
Produits financiers	1.239	1.439	1.408	1.441	6	4
Charges financières	-1.888	-1.961	-2.176	-2.165	-1.964	-1.862
Bénéfice avant résultat exceptionnel	-2.476	-2.352	-1.550	-1.943	-2.059	-1.434

EXERCICE 2019

BUDGET D'INVESTISSEMENTS

SECTEUR 2 (En milliers €)

	2019
Investissements	14.511
Bâtiments SONACA	861
Bâtiment I-Tech incubator 1	39
Bâtiment I-Tech incubator 2	39
Bâtiment I-Tech incubator 3	284
Bâtiment Eole	42
Bâtiment Mermoz 1	11
Bâtiment Mermoz 2	1.355
Bâtiment Mermoz 4	44
Bâtiment TELECOM I	355
Hall relais PAE Courcelles	16
Hall relais PAE Fleurus-Farciennes	17
Hall relais PAE Frasnes-Lez-Gosselies	17
Extension Black box	14
Bâtiment Artémis	35
Bâtiment Soléo	54
Bâtiment Green Sonaca	3.675
Bâtiment Saint Exupéry I	112
Bâtiment Saint Exupéry II	17
Maison de l'industrie	94
Campus technologique	4.239
Crèche Aérople	11
Bâtiment Zami I	199
Bâtiment Zami III	49
Bâtiment Zami IV	329
Bâtiment Atlas 1	17
Bâtiment Lindbergh	44
Espace Trésignies	22
Prospects (Sonaca, Espace trésignies UOC, Ecopole 4 halls)	2.520

COMPTE DE RESULTATS 2014-2017
 COMPTE DE RESULTATS PREVISIONNEL 2018-2019

SECTEUR 3 (En milliers €)

	REALITES				BUDGETS	
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Ventes & prestations	499	2.025	817	987	3.206	7.339
Chiffre d'affaires	0	5	1.765	353	2.424	4.555
Variation de stocks	499	2.019	-948	634	782	2.784
Autres produits d'exploitation	0	1	0	0	0	0
Coût des ventes et prestations	-884	-2.196	-998	-1.170	-3.361	-7.470
Achats	225	1.970	613	730	2.770	5.752
Services & biens divers	515	226	385	440	591	1.718
Amortissements, provisions & autres charges d'exploitation	144	0	0	0	0	0
Résultat d'exploitation	-385	-171	-181	-183	-155	-131
Produits financiers	10.208	18.637	10.306	12.364	13.657	14.095
Charges financières	-8	-8	-26	-44	-57	-94
Bénéfice avant résultat exceptionnel	9.815	18.458	10.099	12.137	13.445	13.870

COMPTE DE RESULTATS 2014-2017
COMPTE DE RESULTATS PREVISIONNEL 2018-2019

SECTEUR 4 (En milliers €)

	REALITES				BUDGETS	
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Ventes & prestations	2.202	2.720	1.675	6.314	866	185
Chiffre d'affaires	235	319	791	508	183	185
Variation de stocks	1.129	1.372	232	425	-1	-25
Autres produits d'exploitation	838	1.029	652	5.381	684	25
Coût des ventes et prestations	-2.202	-2.720	-1.675	-6.314	-866	-185
Achats	1.132	1.528	933	1.250	183	185
Services & biens divers	626	649	663	574	683	0
Amortissements, provisions & autres charges d'exploitation	444	543	79	4.490	0	0
Résultat d'exploitation	0	0	0	0	0	0
Produits financiers	123	55	72	31	25	24
Charges financières	-115	-48	-66	-26	-23	-22
Bénéfice avant résultat exceptionnel	8	7	6	5	2	2



Annexe à la 2^{ème} évaluation du Plan Stratégique 2017-2019

Modalités des droits de consultation et de visite des conseillers communaux des communes associées

Conformément à l'article L1523-13 §2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation :

«Les conseillers communaux et/ou provinciaux des communes et des provinces associées peuvent consulter les budgets, comptes et délibérations des organes de gestion et de contrôle des intercommunales.

Les conseillers communaux et/ou provinciaux des communes et des provinces associées peuvent visiter les bâtiments et services de l'intercommunale.

Sont exclus du bénéfice des droits de consultation et de visite visés aux alinéas précédents les conseillers communaux élus sur des listes de partis qui ne respectent pas les principes démocratiques énoncés, notamment, par la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, par les protocoles additionnels à cette convention en vigueur en Belgique, par la loi du 30 juillet 1981 tendant à réprimer certains actes inspirés par le racisme et la xénophobie et par la loi du 23 mars 1995 tendant à réprimer la négation, la minimisation, la justification ou l'approbation du génocide commis par le régime national socialiste pendant la seconde guerre mondiale ou toute autre forme de génocide. »

Consultation de documents

Conformément au Décret du 7 mars 2001 relatif à la publicité de l'administration dans les intercommunales wallonnes :

Art. 4. Le droit de consulter un document administratif d'une intercommunale et de recevoir une copie du document consiste en ce que chacun, selon les conditions prévues par le présent décret, peut prendre connaissance sur place de tout document administratif, obtenir des explications sur le sujet et en recevoir communication sous forme de copie.

Pour les documents à caractère personnel, le demandeur doit justifier d'un intérêt.

Art. 5. La consultation d'un document administratif, les explications y relatives ou sa communication sous forme de copie ont lieu sur demande. La demande indique clairement la matière concernée et, si possible, les documents administratifs concernés et est adressée par écrit au conseil d'administration de l'intercommunale même si celle-ci a déposé le document aux archives.

Lorsque la demande de consultation, d'explication ou de communication sous forme de copie est adressée à une intercommunale qui n'est pas en possession du document administratif, celle-ci en informe sans délai le demandeur et lui communique la dénomination et l'adresse de l'autorité administrative qui, selon les informations dont elle dispose, est détentrice du document.

L'intercommunale consigne les demandes écrites dans un registre, classées par date de réception.

Art. 6. Sans préjudice des autres exceptions établies par la loi ou le décret pour des motifs relevant de l'exercice des compétences de l'autorité fédérale, de la Communauté ou de la Région, l'intercommunale peut rejeter une demande de consultation, d'explication ou de communication sous forme de copie d'un document administratif dans la mesure où la demande :

- 1° concerne un document administratif dont la divulgation peut être source de méprise, le document étant inachevé ou incomplet;
- 2° est formulée de façon manifestement trop vague;
- 3° concerne un avis ou une opinion communiquée librement et à titre confidentiel;
- 4° est manifestement abusive ou répétée;
- 5° peut manifestement porter atteinte à la sécurité de la population.

Le conseil d'administration de l'intercommunale peut rejeter une demande de publicité s'il constate que l'intérêt de la publicité ne l'emporte pas sur la protection de l'intérêt financier ou commercial de l'intercommunale.

L'intercommunale rejette une demande de consultation, d'explication ou de communication sous forme de copie d'un document administratif si la publication du document porte atteinte :

- 1° à la vie privée, sauf si la personne concernée a préalablement donné son accord par écrit à la consultation ou à la communication sous forme de copie;
- 2° à une obligation de secret instaurée par la loi ou le décret;
- 3° au caractère par nature confidentiel des informations d'entreprises ou de fabrication communiquées à l'intercommunale.

Lorsque, en application des alinéas précédents, un document administratif ne doit ou ne peut être soustrait que partiellement à la publicité, la consultation, l'explication ou la communication sous forme de copie est limitée à la partie restante.

L'intercommunale qui ne peut réserver de suite immédiate à une demande de publicité ou qui la rejette communique, dans un délai de trente jours de la réception de la demande, les motifs d'ajournement ou du rejet. En cas d'ajournement, le délai ne pourra jamais être prolongé de plus de quinze jours.

En cas d'absence de communication dans le délai prescrit, la demande est réputée avoir été rejetée.

Art. 7. Lorsqu'une personne démontre qu'un document administratif d'une intercommunale comporte des informations inexacts ou incomplètes la concernant, elle est tenue d'apporter les corrections requises sans frais pour l'intéressé. La rectification s'opère à la demande écrite de l'intéressé, sans préjudice de l'application d'une procédure prescrite par ou en vertu de la loi ou du décret.

L'intercommunale qui ne peut pas réserver de suite immédiate à une demande de rectification ou qui la rejette communique, dans un délai de soixante jours de la réception de la demande, les motifs de l'ajournement ou du rejet. En cas d'ajournement, le délai ne pourra jamais être prolongé de plus de trente jours.

En cas d'absence de communication dans le délai prescrit, la demande est réputée avoir été rejetée.

Lorsque la demande est adressée à une intercommunale qui n'est pas compétente pour apporter les corrections, celle-ci en informe sans délai le demandeur et lui communique la dénomination et l'adresse de l'autorité qui, selon ses informations, est compétente pour le faire.

Art. 8. §1er. Lorsque le demandeur rencontre des difficultés pour obtenir la consultation ou la correction d'un document administratif en vertu du présent décret, il peut adresser à l'intercommunale concernée une demande de reconsidération. Au même moment, il demande à la Commission d'accès aux documents administratifs visée à l'article 8 du décret du 30 mars 1995 relatif à la publicité de l'administration en Région wallonne d'émettre un avis.

La Commission communique son avis au demandeur et à l'intercommunale concernée dans les trente jours de la réception de la demande. En cas d'absence de communication dans le délai prescrit, l'avis est négligé.

L'intercommunale communique sa décision d'approbation ou de refus de la demande de reconsidération au demandeur et à la Commission dans un délai de quinze jours de la réception de l'avis ou de l'écoulement du délai dans lequel l'avis devait être communiqué. En cas d'absence de communication dans le délai prescrit, l'intercommunale est réputée avoir rejeté la demande.

Le demandeur peut introduire un recours contre cette décision conformément aux lois sur le Conseil d'Etat, coordonnées par arrêté royal du 12 janvier 1973. Le recours devant le Conseil

d'Etat est accompagné, le cas échéant, de l'avis de la Commission.

§2. La Commission peut également être consultée par l'intercommunale concernée.

§3. La Commission peut, d'initiative, émettre des avis sur l'application générale du décret relatif à la publicité de l'administration dans les intercommunales wallonnes. Elle peut soumettre au Conseil régional wallon et au Gouvernement wallon des propositions relatives à son application et à sa révision éventuelle.

Art. 9. Lorsque la demande de publicité porte sur un document administratif incluant une œuvre protégée par le droit d'auteur, l'autorisation de l'auteur ou de la personne à laquelle les droits de celui-ci ont été transmis n'est pas requise pour autoriser la consultation sur place du document ou pour fournir des explications à son propos.

Une communication sous forme de copie d'une œuvre protégée par le droit d'auteur n'est permise que moyennant l'autorisation préalable de l'auteur ou de la personne à laquelle les droits de celui-ci ont été transmis.

Dans tous les cas, l'intercommunale spécifie que l'œuvre est protégée par le droit d'auteur.

Art. 10. Les documents administratifs obtenus en application du présent décret ne peuvent être diffusés ni utilisés à des fins commerciales.

Toute personne qui a obtenu, en application du présent décret, un document et qui le diffuse ou le laisse diffuser ou l'utilise ou le laisse utiliser à des fins commerciales est punie d'un emprisonnement de huit jours à un an et d'une amende de 26 à 100 francs ou d'une de ces peines seulement.

Art. 11. Les dispositions du présent décret sont également applicables aux documents administratifs qui sont archivés par une intercommunale.

Les conseils d'administration et les membres du personnel de l'intercommunale sont tenus

d'apporter leur collaboration à l'application du présent décret.

Art. 12. La délivrance d'une copie d'un document administratif peut être soumise au paiement d'une rétribution dont le montant est fixé par le conseil d'administration de l'intercommunale.

Les rétributions éventuellement demandées pour la délivrance de la copie ne peuvent en aucun cas excéder le prix coûtant.

Extrait du Procès-verbal du 6 novembre 2001 du Conseil d'Administration :

A l'unanimité des membres, le Conseil d'Administration fixe, comme suit, les prix des copies des documents délivrables en vertu du Décret du 7 mars 2001 :

Pour les demandes bien ciblées dont les documents sont clairement identifiés par le demandeur :

- pour les documents ayant une ancienneté d'un an maximum : 22,5 € + frais de port pour les 10 premières copies. Au-delà de 10 copies, 0,12 € par copie supplémentaire ;
- pour les documents ayant entre 1 et 5 ans d'ancienneté : 45 € + frais de port pour les 10 premières copies. Au-delà de 10 copies, 0,12 € par copie supplémentaire ;
- pour les documents ayant plus de 5 ans d'ancienneté : sur devis.

Pour les demandes générales dont aucun ou peu de documents n'est (ne sont) clairement identifié(s) par le demandeur :

- sur devis.

Les copies seront délivrées dès réception du paiement du demandeur.

Dans les cas nécessitant l'établissement d'un devis, une estimation sera faite et communiquée au demandeur.

Les copies seront délivrées dès réception du paiement, par le demandeur, du montant estimé. Une facture sera ensuite dressée reprenant le montant réel, engendrant un paiement supplémentaire ou un remboursement du trop-perçu.

Visites

Les visites des bâtiments et services de l'intercommunale par les conseillers communaux des communes associées ont lieu sur demande. La demande indique clairement le ou les bâtiment(s) et/ou service(s) concerné(s) et est adressée par écrit au conseil d'administration de l'intercommunale.

L'intercommunale peut rejeter ou postposer une demande de visite d'un service ou d'un bâtiment dans la mesure où la demande :

- 1° est formulée de façon manifestement trop vague ;
- 2° peut manifestement porter atteinte à la sécurité du demandeur ;
- 3° peut perturber le bon fonctionnement du service ou du bâtiment.

L'intercommunale qui ne peut réserver de suite immédiate à une demande de visite ou qui la rejette communique, dans un délai de trente jours de la réception de la demande, les motifs d'ajournement ou du rejet.